

Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale

30 Septembre 2018

Rapport d'analyse



Projet financé par
l'Union européenne

Ce rapport analytique a été établi dans le cadre du projet ENACT (*Enhancing Africa's response to transnational organized crime*) financé par l'Union européenne (UE). Le contenu de ce rapport d'INTERPOL ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant le point de vue de l'UE.



AVERTISSEMENT

La présente publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Lorsque l'autorisation de la reproduire a été accordée, INTERPOL souhaiterait recevoir une copie de toute publication utilisant le présent ouvrage comme source.

INTERPOL a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, INTERPOL ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. INTERPOL ne peut garantir que les informations contenues dans le présent document resteront valables dans l'avenir et décline toute responsabilité pour le contenu de sites Web externes mentionnés.

Le présent rapport n'a pas été officiellement révisé. Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques d'INTERPOL, de ses Pays membres, de ses organes directeurs ou des organisations contributrices, et ne constitue en aucun cas une approbation. Les noms indiqués et les désignations employées sur les cartes n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part d'INTERPOL. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part d'INTERPOL, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

© INTERPOL 2018

Secrétariat général d'INTERPOL

200, quai Charles de Gaulle

69006 Lyon

France

Web: www.INTERPOL.int

Table des matieres

Resumé.....	4
Principales constatations	5
Introduction.....	7
Champ d'étude et methodologie	8
Analyse et constatations	8
Organisations ou réseaux criminels	9
Structure et dynamiques.....	9
Profits réalisés a la faveur de la guerre	10
Trafics et marchés illicites	11
Criminalité liée aux espèces sauvages	11
<i>Grands singes</i>	12
<i>Pangolins</i>	12
<i>Éléphants</i>	13
Coupes illégales de bois et trafic de bois d'œuvre.....	13
Minerais précieux.....	15
<i>Diamants</i>	15
<i>Exploitation aurifère illégale</i>	16
Trafic de stupéfiant	16
Criminalité pharmaceutique et trafic de faux médicaments	17
Traite d'êtres humains	17
Trafic de migrants (et migration illégale).....	19
Criminalité financière.....	21
Vol organisé et vol avec violence	22
Vol de véhicules.....	22
Piraterie maritime	23
Vol de bétail.....	24
Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes.....	25
Cybercriminalité	25
Armes légères et de petit calibre	26
Flux illicites de fonds et d'avoirs	27
Conclusion	27
Références.....	29

Résumé

La criminalité organisée transnationale dans la région de l’Afrique centrale fait peser toute une série de lourdes menaces sur la sécurité tant à l’échelle locale qu’à l’échelle mondiale. En conséquence, dans le cadre du projet ENACT, INTERPOL s’attache à cerner et à évaluer ce phénomène afin de susciter une réponse plus stratégique de la part des services chargés de l’application de la loi.

Les organisations criminelles internationales continuent à cibler l’Afrique centrale en raison de son potentiel de génération d’importantes richesses illicites. Des produits criminels peuvent être obtenus du fait des possibilités offertes par des marchés illicites qui exploitent diverses vulnérabilités sociales et politiques, la fragilité des États, les moyens limités dont disposent les polices locales et les problèmes de corruption plus ou moins graves touchant la région.

Les organisations ou réseaux criminels internationaux opérant en Afrique centrale s’appuient sur des facteurs essentiels favorisant la mise en relation de groupes criminels qui fournissent des produits et services illicites à toute la région et au reste du monde. Ces groupes opèrent généralement par-delà les frontières et sont actifs sur plusieurs marchés illicites, dont la fraude et la criminalité financière, le trafic de stupéfiants, la criminalité environnementale, la traite des êtres humains, ainsi que le vol avec ou sans violence. De plus, un certain nombre d’infractions de facilitation – comme la cybercriminalité et le commerce d’armes légères et de petit calibre – concourent à l’essor de la criminalité organisée dans l’ensemble de la région et sont associées de façon complexe à l’ensemble des marchés illicites cités. La criminalité organisée régionale génère d’énormes profits pour tous ses acteurs, et provoque d’importants flux financiers illicites interrégionaux, des transferts de profits illicites vers des destinations offshore, ainsi que des activités de blanchiment d’argent au niveau mondial.

Malgré la gravité de la menace que constitue la criminalité organisée en Afrique centrale, la capacité des services chargés de l’application de la loi à faire face à ce phénomène complexe est limitée. Même si la criminalité organisée peut être sous-évaluée et échapper à la détection dans certains cas, diverses sources de données mettent en évidence les importantes activités et dynamiques illicites des groupes et réseaux criminels opérant en Afrique centrale, lesquelles devraient être combattues par la mise en place, dans l’ensemble de la région, de solides partenariats stratégiques entre les services chargés de l’application de la loi ainsi qu’avec d’autres autres parties concernées.

Principales constatations

- ❖ Les organisations criminelles sont un élément criminel transfrontalier très présent dans la région, relié aux marchés illicites du monde entier grâce à une étroite collaboration avec des réseaux criminels transnationaux dont les membres ciblent spécifiquement la région afin de maximiser leurs gains illicites.
- ❖ Des éléments asiatiques et moyen-orientaux de la criminalité organisée sont impliqués dans plusieurs marchés illégaux de la région. Ils exploitent des entreprises légitimes ce qui leur permet de dissimuler efficacement et de bien isoler leurs activités criminelles.
- ❖ D'autres groupes criminels internationaux d'Afrique de l'Ouest, d'Europe et des Amériques ont des liens avec les marchés criminels de la région et déploieraient dans la plupart des pays une activité supérieure à ce que laisseraient entendre les taux de détection ; ces éléments font souvent le lien entre les gangs locaux et l'approvisionnement international en marchandises illicites.
- ❖ Les organisations criminelles actives en Afrique centrale sont en mesure d'exploiter diverses dynamiques socioéconomiques régionales afin de maximiser leurs profits illicites. Leur implication dans les marchés illicites ne suscite qu'une réponse limitée des services chargés de l'application de la loi, et est parfois facilitée par la corruption.
- ❖ Les conflits en cours expliquent que les gains réalisés à la faveur de la guerre constituent un élément majeur de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale. Ils élargissent notamment les possibilités d'activités commerciales illégales en matière de trafic d'armes, d'extraction et de mouvement illicites de ressources naturelles, ainsi que d'exploitation des populations.
- ❖ La criminalité liée aux espèces sauvages touche l'Afrique centrale. Alors que le trafic d'ivoire d'éléphant reçoit beaucoup d'attention, d'autres cibles moins connues – comme les singes et les pangolins – feraient l'objet d'un trafic important générant de gros profits. On estime généralement que cette criminalité aurait des liens avec toute une série d'autres infractions commises dans la région et plus particulièrement les coupes de bois et l'exploitation minière illégales.
- ❖ Le vol organisé de bétail et de véhicules à moteur est souvent pratiqué dans le cadre d'une collaboration entre des groupes ou des cellules de petite taille et des réseaux illégaux plus importants se livrant à d'autres activités criminelles transfrontalières comme le terrorisme et le trafic d'armes et/ou de stupéfiants.
- ❖ Les armes à feu illicites favorisent largement la criminalité organisée et enhardissent les réseaux criminels opérant dans la région. Ces armes se retrouvent facilement entre les mains de malfaiteurs et de groupes armés non étatiques, et leur présence en Afrique centrale a fini par fragiliser les institutions gouvernementales et par contribuer à la prolongation des conflits.

- ❖ Certains grands ports et aéroports d’Afrique centrale sont des plaques tournantes pour l’importation et l’exportation de marchandises illicites, comme le bois d’œuvre illégal, les minerais extraits illégalement et les produits issus d’espèces sauvages.
- ❖ Les groupes criminels impliqués dans l’industrie illicite du diamant dans la région de l’Afrique centrale sont assurément liés à l’industrie illicite du diamant en Afrique de l’ouest et en Afrique australe.
- ❖ La nature traditionnelle de l’économie dans la région de l’Afrique centrale, qui repose sur les transactions en espèces, soustrait une bonne part de ces transactions au contrôle du gouvernement, tandis que le blanchiment d’argent est souvent lié à d’autres activités criminelles perpétrées dans la région, telle que l’escroquerie.
- ❖ La région de l’Afrique centrale est une plaque tournante mondiale du trafic de stupéfiants, les aéroports internationaux jouant un rôle important puisqu’ils permettent une liaison avec des complices ou associés installés dans d’autres parties du monde.
- ❖ Le conflit armé sévissant dans la région contraint les populations à quitter leur domicile et alimente par conséquent le trafic de migrants et la traite d’êtres humains, sous la forme de travail forcé, d’exploitation sexuelle, de séquestration, ainsi que d’enlèvement d’enfants et de leur enrôlement de force dans des groupes armés ; l’analyse semble fortement indiquer l’existence dans la plupart des pays d’Afrique centrale de réseaux de passeurs facilitant les déplacements vers l’Europe via l’Afrique du nord.
- ❖ Le trafic de médicaments et de produits médicaux de contrefaçon ou de qualité inférieure représente une grave menace pour la santé et la sécurité publiques.
- ❖ Les informations disponibles semblent indiquer que la cybercriminalité et les infractions facilitées par Internet touchent les organisations, institutions et entreprises africaines ou basées en Afrique dans une proportion supérieure à celle relevée dans les autres régions du monde. Le caractère complexe de cette forme de criminalité et le manque de connaissances et de ressources des services chargés de l’application de la loi pour la détecter et la combattre efficacement laissent à penser que la cybercriminalité et les infractions facilitées par Internet continueront à évoluer et à se développer en Afrique centrale sans vraiment rencontrer de résistance.

Introduction

La criminalité organisée, définie dans la présente étude comme l'ensemble des infractions commises par des groupes ou des individus travaillant de concert pour générer des profits illicites au fil du temps et réaliser ainsi des gains collectifs de manière continue, est un problème mondial qui n'épargne aucun pays. Les groupes d'individus, afin de se livrer à des activités criminelles diverses et variées, forment des réseaux ou des groupements souvent qualifiés d'organisations criminelles. Ces dernières cherchent à s'agrandir et à élargir leurs activités illicites en exploitant les occasions qui s'offrent à elles partout dans le monde. En raison de leur nature même, elles opèrent selon des modalités adaptées à chaque pays où elles s'installent, dont elles exploitent les faiblesses pour s'implanter durablement de toutes les manières possibles.

La nature et la dynamique de la criminalité organisée mettent en péril la paix et le développement durables et la stabilité politique, jettent le discrédit sur les institutions publiques, entretiennent la corruption et alimentent la violence. Cette criminalité ébranle l'État de droit et affaiblit le potentiel et la croissance économiques réels. À bien des égards, la criminalité organisée et les activités illicites qui y sont associées sont liées aux activités de groupes rebelles armés ou d'organisations terroristes, ce qui accentue la menace qu'elle fait peser sur la sécurité publique et l'ordre social. La criminalité organisée constitue un danger majeur pour la société dans tous ses aspects et, par conséquent, doit être parfaitement comprise afin de permettre aux services chargés de l'application de la loi de la combattre efficacement.

Les organisations criminelles exploitent tous les aspects de la société revêtant un caractère illégal au regard du droit ou des conventions, tant que cette activité demeure lucrative. Elles menacent donc directement le gouvernement et la société civile. Les groupes criminels

réagissent à tout ce qui est expressément illégal, au regard de toute législation et réglementation locales et, partant, leurs activités revêtent différentes formes et adoptent différentes normes et pratiques en fonction de l'endroit où ils opèrent. Leur champ d'action correspond à la capacité d'intervention de l'État et leurs activités sont plus ou moins tolérées par le grand public et la société en général. Par conséquent, les organisations criminelles se forment et opèrent en tenant compte des réalités culturelles, économiques et politiques d'un pays ou d'une région donnés. Elles présentent donc des différences et adoptent des systèmes et des pratiques uniques selon le pays et la région considérés, ce qui pose divers défis aux services chargés de l'application de la loi. Le présent rapport se propose d'analyser en détail la situation en cours à travers ce prisme dans la région de l'Afrique centrale.

La criminalité organisée contrôle systématiquement tous les aspects d'une entreprise criminelle complexe. L'Afrique n'est pas à l'abri de ce fléau et risque même d'être en fait plus vulnérable, compte tenu de ses réalités socioéconomiques particulières : ressources naturelles importantes, multiplicité des systèmes politiques, porosité des frontières, hétérogénéité et dissemblance des législations pénales, variation des niveaux de corruption, pauvreté, forts taux de chômage et nombreux problèmes inhérents à l'insécurité et à la fragilité de l'État, y compris l'absence d'un contrôle effectif total de l'ensemble du territoire des différents États. La libre circulation des personnes et des biens, des écarts en matière de développement et de prospérité économique et l'interdépendance de tous ces facteurs alimentent de façon spécifique une criminalité régionale complexe. Toutes ces réalités socioéconomiques forment le socle d'une criminalité organisée puissante et distincte opérant dans l'ensemble de la région.

Pour mieux appréhender la criminalité organisée en Afrique centrale et partant, la

combattre plus efficacement, il est indispensable de bien comprendre son fonctionnement. Les services chargés de l'application de la loi et les décideurs doivent comprendre la manière dont elle opère à la fois au niveau local et au niveau transnational. Ils doivent également comprendre les rouages et les liens de ce qu'il est convenu d'appeler « les infractions de facilitation ». Enfin, la dynamique des groupes criminels opérant au niveau transnational dans la région doit être évaluée parallèlement à leur contribution à la circulation des fonds illicites.

C'est en ayant ces objectifs analytiques à l'esprit que le projet ENACT (*Enhancing Africa's response to transnational organized crime*) a entrepris de procéder à cette évaluation de la grande criminalité et de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale.

Il existe deux versions de ce rapport. Ce rapport est la version publique de l'analyse d'origine, qui comprenait des informations policières ; lorsque des informations policières précises ont été utilisées, cette information a été toilettée pour diffusion publique.

Champ d'étude et Méthodologie

L'objectif du présent rapport est de procéder à une évaluation complète de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale qui comprend les pays suivants : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et République démocratique de São Tomé-et-Príncipe.

L'évaluation se fonde sur une analyse des données disponibles et présente des conclusions sur la nature, l'ampleur, la dynamique et les activités de la criminalité organisée dans la région.

L'évaluation qui suit donne un aperçu des principaux aspects de la criminalité organisée

dans la région, aussi bien en ce qui concerne la nature des groupes actifs que les types d'activités illégales auxquels ils se livrent.

Cette évaluation s'appuie sur une méthodologie fondée sur une analyse de renseignements issus de toutes les sources disponibles. Elle a été réalisée en intégrant plusieurs sources de données afin de dresser un tableau le plus précis possible des menaces criminelles et des tendances constatées dans la région. Seule la combinaison de plusieurs sources de données permet de se faire une idée précise d'une question complexe, dans la mesure où ce procédé permet de recouper, de vérifier et de corroborer des informations.

Toutes les sources de données ont été combinées lors de l'analyse ; les jugements analytiques produits tout au long de l'analyse l'ont été sur la base de tous les faits disponibles au moment de la rédaction.

Analyse et constatations

L'analyse qui suit est divisée en quatre parties, conformément au cadre INTERPOL pour la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité. Elle passe ainsi en revue les organisations ou réseaux criminels, les trafics et les marchés illicites, les infractions de facilitation et les activités criminelles convergentes, et, enfin, les flux illicites de fonds et d'avoirs. Nombre de ces sections sont divisées en sous-sections et organisées autour des caractéristiques et tendances dégagées lors de l'analyse. Ce rapport consacré à la région de l'Afrique centrale souligne cependant aussi les liens importants éventuels de celle-ci avec le reste du continent et du monde. Malgré la pléthore de catégories d'activités criminelles présentes en Afrique centrale, la présente évaluation souligne celles qui touchent le plus la région dans son ensemble.

Organisations ou réseaux criminels

Cette section examine les différentes dynamiques des groupes identifiés comme se livrant à des activités relevant de la grande criminalité et de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale. Elle souligne la manière dont les réseaux criminels nouent des liens dans toute la région et porte sur les activités dans lesquelles sont impliqués des groupes ou des bandes et sur leurs modes opératoires. Dans la mesure du possible, elle attire l'attention sur certains réseaux criminels en particulier et décrit la façon dont ceux-ci sont organisés et opèrent à l'échelle locale, régionale et transnationale.

Structure et dynamiques

La criminalité organisée en Afrique centrale est l'œuvre de vastes réseaux reliant bon nombre de pays de la région ainsi que d'autres parties du monde. Ces réseaux, qui ne sont pas réellement dirigés de façon centralisée ou à haut niveau, se livrent à toute une série d'activités criminelles, en fonction des possibilités qui s'offrent constamment à eux du fait des différentes conditions socioéconomiques propres à l'Afrique centrale.

Les recherches montrent que les organisations relevant de la criminalité transnationale opèrent principalement au niveau national ou régional. Toutefois, des liens avec des organisations criminelles internationales, notamment asiatiques et d'Afrique de l'ouest, sont hautement probables.

Des groupes armés et terroristes sévissent dans bon nombre de pays de la région de l'Afrique centrale. Même si l'idéologie et les objectifs de ces groupes varient considérablement d'un pays à l'autre, les informations disponibles indiquent qu'ils sont tous plus ou moins impliqués dans des activités criminelles transnationales ou, à tout le moins, qu'ils facilitent la perpétration de ces crimes. Une partie d'entre eux opère sur des territoires vastes et reculés s'étendant parfois sur

plusieurs pays. Il apparaît que la plus grande menace en Afrique centrale, notamment au regard de la criminalité transnationale, émane des groupes suivants (l'ordre de la liste ne correspondant pas forcément au degré de dangerosité des diverses entités répertoriées) :

- Boko Haram (également connu sous l'appellation « État islamique en Afrique de l'Ouest ») : groupe djihadiste salafiste du Nigéria opérant dans le nord du Cameroun et dans le bassin du Tchad.
- Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army* ou LRA) (également connue sous l'appellation « Tongo-Tongo ») : groupe ougandais dirigé par Joseph Kony et opérant dans le nord et dans l'est de la République centrafricaine, ainsi que dans le nord de la République démocratique du Congo. Ses membres adhèrent à une idéologie vaguement chrétienne.
- Groupes d'ex-Seleka : groupe ethnique/religieux composé essentiellement de musulmans formé en République centrafricaine dans le contexte de la troisième guerre civile ayant ravagé ce pays en 2013.
- Groupes anti-Balaka : groupe ethnique/religieux composé essentiellement de chrétiens formé en République centrafricaine dans le contexte de la troisième guerre civile ayant ravagé ce pays en 2013.
- Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces* ou ADF) : groupe islamiste radical ougandais opérant dans la région du Kivu en République démocratique du Congo.
- Forces démocratiques pour la libération du Rwanda : groupe rwandais adepte d'une idéologie nationaliste hutu opérant dans les régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en République démocratique du Congo.

La participation de certains de ces groupes à des activités relevant de la criminalité transnationale tient probablement au fait

qu'ils opèrent dans des zones réputées pour leurs abondantes ressources naturelles (pierres et métaux précieux, ivoire, pétrole, etc.) et qu'ils ont aussi besoin de s'assurer un accès aux armes et à une logistique (nourriture, carburant, etc.) pour soutenir leurs opérations militaires ou terroristes.

De grandes et puissantes organisations criminelles internationales contrôlent les marchés illicites mondiaux et stimulent l'offre et la demande de biens et services illégaux.

Nombre de ces groupes ou cartels transnationaux entretiennent des liens avec des malfaiteurs agissant à titre individuel et/ou des réseaux criminels actifs dans la région de l'Afrique centrale. À cet égard, les informations

LES CONFLITS DANS LA REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE MULTIPLIENT LES POSSIBILITES COMMERCIALES ILLEGALES ET ATTIRENT LES GROUPES CRIMINELS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

disponibles suggèrent fortement l'existence de liens entre des réseaux criminels en Afrique centrale et des organisations criminelles internationales opérant depuis le Moyen-Orient et l'Asie. Ces groupes transnationaux plus importants seraient en règle générale structurés de façon à favoriser la cohésion et dotés d'une hiérarchie et de règles d'adhésion claires, surtout dans leur pays d'origine. Toutefois, les informations disponibles donnent à penser que les groupes criminels étrangers dépendent de plus en plus de partenariats avec des associés recrutés au niveau local. Il est donc rare de trouver des indices clairs d'activités menées par une organisation criminelle mondiale sur le terrain en Afrique, même si plusieurs d'entre elles seraient apparemment indirectement impliquées.

Le trafic connu de marchandises illicites entre différentes régions implique l'existence de liens entre les réseaux locaux et ceux opérant dans d'autres pays.

Profits réalisés à la faveur de la guerre

Les profits liés à la guerre représentent une part importante de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale. Les différentes formes de conflits internes ou internationaux ou l'instabilité politique sont autant d'occasions importantes pour des bandes, organisations ou groupes criminels dans la région de se livrer à leurs agissements. Les conflits multiplient les possibilités commerciales illégales notamment dans le domaine du trafic d'armes à feu, de la manipulation des ressources naturelles associée à la corruption ou de l'exploitation la traite. Les conflits armés constituent souvent l'occasion de réaliser des profits importants générateurs d'une criminalité favorisant ou encourageant une prolongation du conflit qui finit par déstabiliser et/ou affaiblir les institutions étatiques. Les conflits créent des conditions favorables au développement de puissantes organisations criminelles et leur offrent également la possibilité d'accroître leur influence et leurs profits. Ces organisations sont souvent enclines à encourager la violence de manière à garantir la persistance des marchés criminels dans l'espoir de se créer de nouvelles occasions de réaliser des profits.

Les profits liés à la guerre constituent un problème dans la région de l'Afrique centrale dans son ensemble et exacerbent la menace de la criminalité organisée dans les pays concernés¹. À l'heure actuelle, plusieurs affaires de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité présumés sont en cours en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Les crimes de guerre présumés commis en République centrafricaine l'auraient été au plus fort du conflit armé ayant ravagé ce pays entre 2001 et

2003 et pourraient être reliés à la criminalité qui sévit actuellement².

Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis en République démocratique du Congo remontent à 2002, même si leurs conséquences se font encore sentir aujourd'hui. L'instabilité persistante qui règne dans ce pays crée des occasions d'activités illégales non seulement pour les organisations criminelles opérant sur place, mais également pour d'autres organisations opérant dans des pays limitrophes à l'est et à l'ouest ainsi que dans le reste du continent africain. Actuellement, des crimes contre l'humanité présumés commis au Gabon dans le contexte de l'élection présidentielle du 27 août 2016 font l'objet d'un examen préliminaire par la Cour pénale internationale³. Ces activités étaient et sont probablement toujours liées à des éléments criminels. Enfin, le sud-ouest du Cameroun est le théâtre de graves violences probablement associées au renforcement d'un mouvement séparatiste anglophone qui aurait déjà affronté l'armée et la police camerounaise à plusieurs reprises⁴. Tous ces agissements sont liés à un éventail d'activités de marché noir et continuent d'alimenter la criminalité organisée dans la région.

En règle générale, il est difficile de mener des enquêtes et d'engager des poursuites à l'encontre des personnes tirant profit de la guerre. Cette forme de criminalité revêt un caractère fortement transnational et sévit dans la plupart des pays de la région, même lorsque le conflit armé en cause se déroule plus loin. Même lorsqu'ils revêtent un caractère essentiellement interne, les conflits débordent généralement les frontières ne serait-ce qu'en raison des déplacements de réfugiés, du trafic de marchandises et/ou d'armes et de la fourniture d'un soutien politique indirect. Il est fort probable que les profits tirés de la guerre constituent un aspect majeur – pourtant rarement abordé – de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale.

Trafics et marchés illicites

La présente section s'intéresse aux activités graves et de grande ampleur relevant de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale. Chaque marché criminel fait l'objet d'une évaluation distincte et approfondie afin de mettre en évidence les marchandises illégales et autres biens ou services illicites sur lesquels portent les trafics, ainsi que les méthodes employées. La section présente par conséquent les nombreux éléments constitutifs de chaque marché criminel, ventilés en fonction des marchandises s'il y a lieu, ainsi que les itinéraires de transport, les pays concernés, les modes opératoires, etc. L'analyse qui suit recouvre les principaux marchés criminels détectés jusqu'à présent situés dans la région de l'Afrique centrale, à savoir la criminalité liée aux espèces sauvages, les coupes illégales de bois et le trafic de bois d'œuvre, le trafic de pierres et métaux précieux (diamant et or), le trafic de stupéfiants, le trafic de médicaments et de produits médicaux de contrefaçon et de qualité inférieure, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que les délits financiers.

Criminalité liée aux espèces sauvages

La région de l'Afrique centrale abrite une faune diversifiée, y compris certaines des espèces les plus menacées et, par conséquent, les plus vulnérables de la planète. Diverses espèces animales indigènes seraient particulièrement menacées par le braconnage et le trafic, dans la mesure où elles font l'objet d'une forte demande dans certaines parties du monde, en particulier en Asie. La liste des espèces les plus ciblées s'établit comme suit : éléphant, rhinocéros, pangolin, tortue, chimpanzé, gorille, autruche, crocodile, grand koudou, girafe, hippopotame, buffle, lion et léopard.

La criminalité liée aux espèces sauvages contribue à l'érosion de la biodiversité et menace l'intégrité environnementale de l'Afrique centrale. Elle constitue également un

obstacle à la bonne gouvernance et réduit les revenus tirés de l'exploitation durable du tourisme axé sur la faune⁵. Les réseaux criminels impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages opèrent principalement depuis la région, mais en étroite collaboration avec des réseaux criminels d'autres parties du monde, et notamment de l'Asie, qui constitue la principale destination des produits illégaux issus d'espèces sauvages.

Outre les braconniers et les trafiquants « organisés » opérant dans la région et à l'étranger, il faut également compter avec des groupes armés non étatiques qui se livreraient apparemment aussi à la criminalité liée aux espèces sauvages comme moyen de générer des profits pour financer leurs activités. Les principaux groupes impliqués sont l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les Janjaouid, ainsi que les combattants anti-Balaka et ex-Seleka⁶. En 2015, par exemple, le chef de la LRA, Joseph Kony, a envoyé des combattants en Afrique centrale pour collecter 100 défenses d'éléphant⁷. Les éleveurs de bétail nomades Foulanis opérant en Afrique centrale sont également impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages dans la mesure où ils chassent l'élan géant et le buffle pour se procurer leur « viande de brousse ». Ces Foulanis sont également soupçonnés de contrebande transfrontalière de produits issus d'espèces sauvages, y compris l'ivoire d'éléphant et les peaux de léopard⁸.

Le port de Douala au Cameroun – un important port maritime commercial par lequel entrent et sortent de grandes quantités de marchandises à destination ou en provenance de la région – est probablement une plaque tournante pour ce type d'activité criminelle, car il offre un moyen de relier l'Afrique centrale à l'Asie tout en évitant les contrôles plus stricts effectués dans les aéroports.

Grands singes

L'Afrique centrale abrite différentes espèces de grands singes qui vivent dans les forêts

tropicales de la région. Bien que peu d'informations soient disponibles sur la manière dont ces animaux sont braconnés ou capturés afin d'être ensuite vendus, ce trafic constitue apparemment une entreprise criminelle lucrative. À la différence des autres trafics liés aux espèces sauvages – qu'il s'agisse de défenses d'éléphant, d'écailles de pangolin ou d'os de tigre – le trafic de singes porte sur des animaux vivants. Ceux-ci sont capturés pour servir d'animaux de compagnie à moins d'être chassés pour leur chair. En ce qui concerne cette dernière forme de criminalité, les camps abritant des personnes menant des activités de coupe de bois ou d'extraction minière illégales dans les régions abritant des grands singes en Afrique centrale alimentent le marché de « la viande de brousse » de singe⁹. Les singes vivants sont apparemment exportés en contrebande depuis les forêts d'Afrique centrale via des ports et des aéroports mal contrôlés à destination de luxueux domiciles, du secteur des loisirs pour touristes et de zoos d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe¹⁰.

Pangolins

Les pangolins sont les mammifères sauvages les plus visés au monde par le trafic. Leurs écailles, en particulier, sont plus demandées que l'ivoire d'éléphant ou la corne de rhinocéros¹¹. Ils sont recherchés pour leur chair, leur cuir et surtout pour leurs plaques de kératine (écailles) entrant dans la composition de médicaments traditionnels en Afrique et en Asie. Chaque année, 2,71 millions de pangolins de trois espèces différentes sont tués dans six pays d'Afrique centrale : le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République démocratique du Congo et la République du Congo¹².

Pour combler la pénurie liée à la disparition des pangolins chinois sur les marchés asiatiques¹³, les organisations criminelles transnationales se tournent vers l'Afrique centrale. Des éléments indiquent que des pangolins sont exportés illicitement depuis le bassin du Congo jusqu'en

Asie. Dans le cadre de l'opération Thunderstorm, lancée en mai 2018 sous l'égide d'INTERPOL pour lutter contre le commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages, près de 4 tonnes d'écaillés de pangolins ont été saisies par les autorités maritimes d'Asie sur un navire en provenance de la région de l'Afrique centrale¹⁴. Par ailleurs, un certain nombre de ressortissants asiatiques travaillant dans l'industrie forestière et sur d'autres projets soutenus par un pays asiatique dans le bassin du Congo sont soupçonnés d'approvisionner le marché asiatique en produits issus de pangolins. Selon les informations disponibles, des réseaux d'exportation criminels font appel à des chasseurs spécialisés pour gagner des zones reculées se prêtant difficilement à la surveillance des autorités chargées de l'application de la loi, de sorte que le braconnage du pangolin risque de passer inaperçu¹⁵.

Éléphants

La population d'éléphants de l'Afrique centrale a été décimée par des années de guerre civile et de braconnage. Dans le parc national de Garamba en République démocratique du Congo, le nombre de ces animaux est passé de 20 000 dans les années 1980 à quelque 1 100 à 1 400 aujourd'hui¹⁶.

Comme c'est le cas pour les autres atteintes aux espèces sauvages, le braconnage d'éléphants dans la région est souvent l'œuvre de milices rebelles à la recherche de revenus. Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) seraient l'un des principaux groupes se livrant à ces activités criminelles¹⁷.

En Afrique centrale, les braconniers sont généralement originaires des pays dans lesquels ils chassent. Toutefois, des actes de braconnage transfrontaliers ont également été détectés dans la région, avec notamment le transport clandestin de prises illégales à Douala, un port camerounais constituant l'une des plus importantes plaques tournantes pour l'exportation d'ivoire¹⁸.

La région de l'Afrique centrale semble en voie de passer d'un lieu abritant un marché ouvert de détail local d'ivoire « transformé » en un lieu où se concluent des transactions clandestines visant à exporter de l'ivoire brut vers des marchés étrangers, notamment en Asie. Cette mutation s'explique probablement par l'augmentation ces dernières années des prix de l'ivoire sur le marché domestique, laquelle résulte de la conjonction d'une offre limitée et d'une forte demande de l'étranger¹⁹. Des ressortissants asiatiques sont soupçonnés de jouer un rôle clé dans des organisations criminelles organisées vouées au commerce de l'ivoire d'éléphant en Afrique centrale²⁰.

Coupes illégales de bois et trafic de bois d'œuvre

L'Afrique centrale abrite de vastes zones forestières ainsi que la deuxième plus grande forêt tropicale humide en un seul bloc, celle du bassin du Congo. Près de 65 % du territoire de la République du Congo sont couverts par des forêts d'une surface totale approximative de 22 millions d'hectares, tandis que le Gabon est constitué lui aussi à 85 % de forêts²¹. La demande mondiale en faveur des ressources forestières de la région ne cessant de croître, le commerce illégal du bois augmente dans la même proportion²² et constitue une activité très lucrative qui épuise rapidement cette ressource naturelle de l'Afrique centrale.

Les coupes illégales de bois en Afrique centrale accélèrent la dégradation de l'écosystème forestier de la région. On estime qu'entre 2001 et 2014 quelque 657 000 hectares de forêts ont été détruits au Cameroun²³. Ce type de criminalité a augmenté depuis peu, en raison sans doute des marges élevées et d'une demande croissante en provenance de l'étranger. Les coupes illégales de bois finissent par entraîner la perte d'avantages économiques et de recettes fiscales et touchent en définitive les populations locales en contribuant à la pauvreté et en générant de violents conflits au sein des communautés qui dépendent de la forêt.

On estime les pertes annuelles liées à l'exploitation illégale du bois à 5,3 millions d'USD pour le Cameroun, 4,2 millions d'USD pour la République démocratique du Congo et 10,1 millions d'USD pour le Gabon²⁴.

LES ENTREPRISES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE REPRÉSENTENT UNE PART IMPORTANTE DES COUPES ILLÉGALES DE BOIS

Les entreprises d'exploitation forestière industrielle jouent un rôle majeur dans le trafic régional de bois d'œuvre où des cas d'utilisation abusive de permis d'exploitation forestière artisanale ont été observés. Il s'avère que plusieurs d'entre elles auraient déclaré un volume de bois d'œuvre coupé largement inférieur à la réalité afin de dissimuler des coupes d'arbres n'atteignant pas la taille minimale requise ou réalisées hors des limites de leur concession²⁵. Au cours du premier trimestre 2016, le Cameroun a adressé des avertissements à 35 entreprises d'exploitation forestière, reporté l'octroi d'un permis à 4 autres et infligé des amendes pour un total de 54,2 millions de FCFA (francs CFA soit environ 97 000 USD) au titre d'activités illégales dans le secteur forestier²⁶. Pourtant, les entreprises continuent de profiter de la défaillance des services chargés de l'application de la loi dans certaines zones, ainsi que de l'absence de surveillance et de la clémence des sanctions pécuniaires. Tous ces facteurs contribuent à la prolifération des coupes de bois illégales dans la région par les entreprises d'exploitation forestière²⁷.

Les ressources forestières de la région ont attiré des entreprises étrangères. Soucieuses d'attirer et de retenir les investisseurs étrangers, les autorités des pays d'Afrique centrale concernés pourraient être tentées de faire preuve de laxisme dans l'application de la

réglementation et des contrôles restrictifs dans le secteur de l'exploitation forestière²⁸.

Il s'avère que plusieurs entreprises étrangères exerçant dans le bassin du Congo ont procédé à des coupes excessives, hors des zones délimitées ou portant sur des arbres n'atteignant pas le diamètre minimum requis, n'ont pas acquitté l'impôt sur les bénéfices et ont proposé des pots-de-vin à des fonctionnaires de l'État afin qu'ils ferment les yeux sur ces violations²⁹.

Les coupes illégales de bois dans la région pourraient également servir à financer le terrorisme. Une société qui exporte du bois d'œuvre en provenance d'Afrique centrale vers les marchés internationaux et qui entretiendrait des liens avec le Hezbollah³⁰, est également accusée de procéder à des coupes illégales et de violer le droit du travail³¹.

Selon certaines informations, des groupes armés pratiqueraient eux aussi des coupes illégales dans la région de l'Afrique centrale pour financer leurs opérations ; il s'agirait notamment des milices anti-Balaka et ex-Seleka³² et des Forces démocratiques alliées³³. Selon des recherches effectuées, les organisations criminelles pratiquant les coupes illégales de bois et le trafic de bois d'œuvre dans la région sont généralement des entités locales opérant dans leur propre pays. L'exploitation illégale du bois est une activité très lucrative. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les organisations criminelles d'Afrique centrale engrangent plus de bénéfices (pour un montant approximatif de 9 milliards d'USD par an) en pratiquant cette activité qu'en se livrant au trafic de stupéfiants³⁴.

La région de l'Afrique centrale est à la fois un pays de production et de transit³⁵. L'un des principaux points de sortie en Afrique centrale pour la contrebande de bois d'œuvre à destination des marchés d'Asie et d'Europe est, une fois de plus, le port maritime de Douala au

Cameroun³⁶. Quelque 3 millions de m³ de bois d'œuvre – dont une bonne partie proviendrait de coupes illégales – seraient exportés chaque année du bassin du Congo vers l'Asie.

Minerais précieux

L'exploitation des minerais précieux dans la région de l'Afrique centrale serait fortement liée à la criminalité organisée. Plus particulièrement, les diamants et l'or extraits en toute illégalité seraient souvent introduits en contrebande et négociés dans le cadre d'un trafic à l'intérieur et au-delà de la région, lequel permet aux malfaiteurs et aux organisations criminelles d'obtenir, de dissimuler et de déplacer des fonds illicites.

Diamants

Les recherches effectuées révèlent que les organisations criminelles impliquées dans le commerce illicite du diamant en Afrique centrale opèrent dans la région. Les malfaiteurs impliqués dans la région semblent être des ressortissants de pays d'Europe, des Amériques, et d'Afrique centrale. Ces organisations entretiennent également des liens avec des réseaux opérant hors d'Afrique comme l'atteste l'identification de malfaiteurs associés d'Asie, du Moyen-Orient, et des Amériques³⁷.

Dans les pays d'Afrique centrale, divisés par des tensions politiques, des revendications territoriales et des conflits ethniques, divers groupes armés tentent de contrôler les régions riches en diamants.

Les milices ex-Seleka, par exemple, contrôlent certaines mines de diamant et engrangent des profits en vendant des droits miniers et des concessions. Elles ont instauré des systèmes illégaux d'imposition des mineurs de diamants, des collecteurs et des avions atterrissant dans la région³⁸.

Le contrôle des mines de diamants alimente également des conflits entre groupes rebelles rivaux, dans la mesure où ce commerce très

Étude de cas

Selon un rapport produit par le Comité des sanctions concernant la République centrafricaine du Conseil de sécurité des Nations Unies, 160 carats de diamants non certifiés représentant une valeur d'environ 28 000 USD ont été saisis à Yaoundé (Cameroun) en avril 2015. Ces diamants auraient été introduits clandestinement depuis Kentzou (Cameroun) par deux ressortissants indiens s'étant rendus auparavant à Bangui en République centrafricaine.

Charbonneau, L. : « Cameroon involved in Central Africa 'blood diamond' trade : UN experts », Reuters, septembre 2015.

lucratif constitue une source majeure de financement de leurs opérations. On estime qu'en République centrafricaine, le commerce illégal des diamants rapporterait entre 3 et 6 millions d'USD par an aux principaux groupes concernés³⁹.

La République centrafricaine est l'un des rares pays au monde exportant ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui des diamants de la guerre ou des « diamants du sang ». En vertu du régime international de certification des diamants bruts ou Processus de Kimberley, ce terme désigne des diamants bruts extraits dans des endroits contrôlés par des groupes armés et dont la vente sert à soutenir les activités des insurgés.

La République centrafricaine est connue pour sa production de diamants très purs, dont 80 % sont estimés de qualité gemme⁴⁰. On peut en déduire que la contrebande de diamants en provenance de ce pays est probablement importante. Les sources publiques confortent cette hypothèse dans la mesure où elles font état de l'entrée de diamants en provenance de la République centrafricaine sur les marchés licites d'Afrique centrale.

L'absence de réglementation de l'industrie du diamant et la faible traçabilité des pierres dans

la région font de cet itinéraire une route attrayante pour les contrebandiers de diamants⁴¹. La République démocratique du Congo abrite, elle aussi, un certain nombre de mines de diamants et entretient des liens importants avec l'industrie du diamant illégale ; selon les recherches effectuées, les marchés directement concernés sont situés en au Moyen-Orient, en Europe, et en Amérique du Nord. En outre, il s'avère que les organisations criminelles particulièrement actives dans ce secteur en République démocratique du Congo sont également liées à des homologues en Afrique de l'Ouest et Australe, deux régions productrices de diamants. Il est donc très probable que les réseaux impliqués dans l'industrie du diamant illicite en Afrique centrale soient également actifs dans le même secteur en Afrique australe et en Afrique de l'ouest⁴².

Exploitation aurifère illégale

La région de l'Afrique centrale est également riche en or. On estime la valeur des gisements situés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo à quelque 28 milliards d'USD⁴³. Comme celle du diamant, l'industrie aurifère illégale permet à différents acteurs d'engranger des profits illicites, qu'il s'agisse de compagnies minières, de groupes armés ou de fonctionnaires.

Des groupes armés de la région tirent également profit de l'exploitation aurifère illégale pour financer leurs opérations. Les rebelles ex-Seleka et anti-Balaka contrôlent les zones minières de la région, tandis que le groupe armé baptisé « Union pour la paix ».⁴⁴ Des groupes terroristes comme Al-Shabaab et les Forces démocratiques alliées - Armée nationale pour la libération de l'Ouganda sont également soupçonnés de participer au commerce illicite de l'or en Afrique centrale pour financer leurs opérations. Ces entités auraient acheminé clandestinement l'or depuis la région, avant de l'introduire sur les marchés internationaux⁴⁵.

Certaines entreprises de dragage, en particulier les entreprises semi-industrielles, jouent également un rôle dans la poursuite de l'exploitation aurifère illégale dans la région et sont accusées par les autorités de ne pas payer d'impôts et de faire sortir clandestinement l'or.⁴⁶ Certains exportateurs ignorent les règles de vigilance en vigueur, notamment l'obligation de s'approvisionner dans des mines agréées situées hors des zones de conflit conformément aux recommandations des Nations Unies. Enfin, certains courtiers peuvent mélanger de l'or d'origine légale et illégale, ce qui rend impossible l'identification de la source⁴⁷.

Il convient également de mentionner l'implication de certains fonctionnaires d'État dans la chaîne d'approvisionnement en or d'origine illicite. Ainsi, selon des sources publiques, des autorités minières d'Afrique centrale ont produit des déclarations d'origine falsifiées afin de permettre des exportations d'or illicite⁴⁸. Des fonctionnaires de la région auraient également réclamé des taxes, redevances et autres droits illégaux à des mineurs d'or sans leur fournir le moindre service⁴⁹.

Trafic de stupéfiant

L'Afrique centrale ne semble pas constituer une importante plaque tournante du trafic intercontinental de stupéfiants par rapport aux parties orientale et occidentale du continent africain. Pourtant, elle est confrontée à une pléthore de risques pour la santé et la sécurité liés au commerce mondial de substances illicites et de stupéfiants.

L'Afrique centrale est une plaque tournante du trafic de stupéfiants et plus particulièrement de la cocaïne. La ville côtière de Douala est très bien reliée à l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient grâce à son important port commercial. Yaoundé et Douala possèdent chacune un aéroport international et sont par

conséquent aussi des plateformes régionales de correspondance aéroportuaire. Selon le Département d'État des États-Unis, l'instabilité et le retour de personnes déplacées dans la région ont entraîné des perturbations le long des frontières, ce qui a facilité le trafic de marchandises, de drogues et d'armes entre les pays d'Afrique centrale. Selon la même source, des stupéfiants de la région – principalement du cannabis et de la cocaïne – sont acheminés via la région de l'Afrique orientale jusqu'à la péninsule arabique⁵⁰. Selon des sources publiques, des groupes militaires et rebelles de la région sont impliqués dans la production de cannabis⁵¹.

Criminalité pharmaceutique et trafic de faux médicaments

Le trafic de médicaments et de produits médicaux de contrefaçon et/ou de qualité inférieure représente une menace majeure



En décembre 2014, une flambée épidémique présumée de méningite a fait l'objet d'une enquête dans le district de l'Ituri dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC) ... Plus de 400 patients se plaignaient de spasmes cervicaux, lesquels avaient été interprétés comme une raideur du cou. Toutefois, des vérifications plus poussées ont incité les enquêteurs à supposer que la méningite bactérienne n'était pas la cause de cette flambée. Il s'est avéré par la suite que les patients concernés de cette zone pensaient avoir absorbé un produit dénommé Diazépam censé soigner tout un éventail d'affections. Cependant, l'analyse en laboratoire dudit produit a révélé que celui-ci ne contenait pas en fait de Diazépam, mais une autre molécule dénommée Halopéridol utilisée principalement pour soigner la schizophrénie. La dose d'Halopéridol contenue dans chaque comprimé de ce faux médicament était suffisante pour faire peser un grave risque de santé, notamment chez les jeunes.

Sources : 'An epidemic of dystonic creations in Central Africa', *The Lancet*, vol. 5, février 2017.

OMS. Alerte Produit médical No. 4/2015 : Effets indésirables causés par du Diazépam falsifié en Afrique centrale

pour la santé et la sécurité publique dans l'ensemble du continent africain et la région de l'Afrique centrale est loin d'être épargnée. Les efforts déployés au niveau mondial depuis 2013 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour détecter les médicaments et produits médicaux de contrefaçon et/ou de qualité inférieure révèlent que la plupart des produits concernés sont des antipaludiques ou des antibiotiques. Entre 2013 et 2017, plus de

40 % des cas signalés s'étaient produits en Afrique⁵².

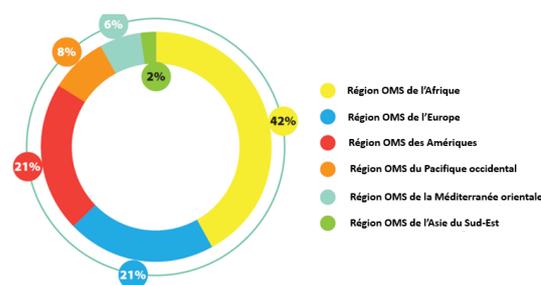


Figure 1: POURCENTAGE DE SIGNALEMENTS EFFECTUÉS À L'OMS PAR CHAQUE RÉGION (2013-2017)

Le 16 août 2016, les douanes camerounaises ont lancé l'opération *Halte au commerce illicite* en partenariat avec des entrepreneurs locaux. Elle a permis de saisir 4 tonnes de faux médicaments sur le marché central de Yaoundé. Selon les responsables des douanes, ces produits auraient été acheminés clandestinement depuis l'Afrique de l'ouest⁵³. D'autres sources publiques indiquent que les médicaments de contrefaçon proviennent d'Afrique de l'ouest.⁵⁴

Traite d'êtres humains

La traite d'êtres humains fait peser une grave menace sur toute la région de l'Afrique centrale dans la mesure où quasiment tous les pays sont à la fois des lieux de provenance, de transit et/ou de destination. Des hommes, des femmes et des jeunes vulnérables, à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, se retrouvent inévitablement exposés à un risque extrêmement élevé de devenir victimes de cette traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé.

En ce qui concerne les tendances de ce trafic au niveau régional, les sources publiques indiquent que les hommes et les garçons sont vulnérables au regard de l'exploitation de la main-d'œuvre à la fois à l'intérieur de la région et au-delà, notamment dans le domaine de l'agriculture et de l'exploitation minière. Dans

certaines régions, les mines artisanales sont souvent le théâtre d'un travail forcé – notamment dans le cadre d'une servitude pour dettes – au service du patron d'une mine, d'autres mineurs, de membres de la famille, de fonctionnaires ou d'un groupe armé. On signale également que des enfants ont été soumis au travail forcé dans des mines illégales de diamant, de cuir, d'or, de cobalt, de tungstène, de tantale et d'étain, ainsi que dans le cadre de la contrebande de minerais⁵⁵.

Les femmes, ainsi que les enfants des deux sexes, de pays d'Afrique centrale font également l'objet d'une traite à des fins d'exploitation de main-d'œuvre ou sexuelle. Les femmes de la région peuvent être attirées en Europe et dans d'autres régions par des propositions de mariage frauduleuses sur Internet ou des offres d'emplois bien rémunérés, puis soumises à la prostitution ou au travail forcé, notamment sous la forme de servitude domestique. Certaines femmes ont déclaré avoir été recrutées pour des travaux domestiques au Moyen-Orient pour se retrouver dans un état proche de l'esclavage. Les réseaux de traite font généralement intervenir des agences de recrutement installées dans le pays de destination, lesquelles ont recours à des intermédiaires d'Afrique centrale pour recruter frauduleusement des compatriotes prêts à travailler à l'étranger. Selon les informations disponibles, les campagnes locales de sensibilisation au recrutement frauduleux ont amené ces intermédiaires à faire preuve d'une plus grande discrétion et à acheminer fréquemment les victimes jusqu'au Moyen-Orient en passant par des pays voisins.⁵⁶ Selon ces informations également, l'Afrique centrale pourrait être une région de transit importante pour les femmes et les jeunes filles emmenées d'Afrique de l'ouest à destination de l'Europe⁵⁷.

Les enfants des deux sexes de toute la région sont particulièrement vulnérables à la traite interne. Il n'est pas rare pour les familles de nombreux pays africains d'envoyer leurs

enfants vivre avec des parents éloignés dans l'espoir de les voir grandir dans un environnement propice à l'amélioration de leur statut socioéconomique. Cependant, cette coutume dite « du confiage » peut également accroître le risque de voir les enfants concernés devenir victimes de la traite. Les cas abondent d'enfants envoyés dans des centres urbains après s'être vu promettre la chance d'étudier, pour y être soumis au travail forcé et au trafic sexuel. De même, certains enfants quittant leur village à destination d'une école coranique risquent de se retrouver contraints de travailler comme mendiants, vendeurs ambulants, domestiques réduits à l'état d'esclave, etc.

Le conflit armé en cours incite aussi fortement des ressortissants de pays d'Afrique centrale à émigrer. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les migrants et les autres populations de passage peuvent facilement devenir l'objet d'un trafic

LES RESEAUX DE TRAITE INCLUENT GÉNÉRALEMENT DES AGENCES DE RECRUTEMENT INSTALLÉES DANS LE PAYS DE DESTINATION, LESQUELLES ONT RECOURS À DES INTERMÉDIAIRES CAMEROUNAIS POUR RECRUTER FRAUDULEUSEMENT DES COMPATRIOTES PRÊTS À TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

visant à les réduire au travail forcé ou à l'exploitation sexuelle⁵⁸. En mars 2017, on estimait que plus de 402 000 personnes étaient encore déplacées dans leur propre pays en République centrafricaine et qu'environ 464 000 avaient cherché refuge dans les pays voisins⁵⁹.

La région de l'Afrique centrale abriterait également un trafic d'organes humains. Selon des sources publiques, ce trafic est répandu dans les pays d'Afrique centrale. Les

recherches suggèrent que des ressortissants de la région de l’Afrique centrale sont impliqués dans des organisations criminelles commettant de prétendus « crimes rituels » consistant à tuer des jeunes filles, des prostituées ou des enfants, puis à vendre les organes des victimes à des fins de pratiques rituelles⁶⁰.

Trafic de migrants (et migration illégale)

Des millions de personnes vivant en Afrique subsaharienne migrent chaque année à la recherche de perspectives économiques, de sécurité physique ou les deux. Quelle que soit la raison de ce départ, il est largement prouvé que la majorité des migrants d’Afrique se réinstallent ou cherchent refuge dans d’autres pays de ce continent. C’est également le cas pour l’Afrique centrale, puisque les personnes en partance restent principalement dans la région ou dans les régions voisines. Même si les migrations entre pays d’Afrique centrale peuvent s’avérer dangereuses en raison de la densité de la végétation et de l’absence de routes interrégionales, elles ne sont pas intrinsèquement illégales compte tenu des dispositions du protocole de libre circulation établi par la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC)⁶¹. Par conséquent, en l’absence d’informations suggérant le contraire, il semble peu probable que le trafic de migrants soit répandu dans la région⁶².

Selon l’OIM, les conflits dans la région de l’Afrique centrale a provoqué des déplacements de population internes et régionaux. La même source indique que les migrants de toute la région tentent d’atteindre

la région de l’Afrique du nord, avant d’y revenir lorsqu’ils sont refoulés aux frontières de celle-ci. L’Afrique centrale accueille également des migrants fuyant l’insécurité en Afrique de l’ouest, ainsi que des rapatriés et des réfugiés fuyant le conflit en Afrique de l’est.⁶³

En ce qui concerne le trafic de migrants au-delà de la région, compte tenu de la présence et de l’arrivée accrue de migrants en situation irrégulière en provenance d’Afrique subsaharienne – y compris de pays d’Afrique centrale – en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du nord, et du voyage souvent périlleux vers ces destinations, il est fort probable que le trafic de migrants représente une activité criminelle courante et une menace pour ceux qui cherchent à émigrer en recourant aux services de passeurs.

Les informations laissent supposer qu’un important réseau criminel organise le passage clandestin de migrants entre la région de l’Afrique centrale et l’Europe occidentale. Les données relatives aux migrations mondiales recueillies par le *Pew Research Center* (ci-après « le centre Pew ») semblent corroborer cette hypothèse. Selon ce centre de recherche, l’Europe occidentale semble constituer de loin la région de destination la plus importante pour les migrants d’Afrique centrale⁶⁴.

Même si les statistiques du centre Pew ne précisent pas la part des migrations « illégales » ou facilitées par un prétendu passeur, il est largement établi que nombre de migrants originaires de pays africains subsahariens ont payé des passeurs chargés de faciliter leur voyage jusqu’en Afrique du Nord en vue d’atteindre l’un des divers points de départ d’une traversée périlleuse de la Méditerranée en vue de gagner l’Europe.

Le cas notable des migrants africains, en provenance notamment de pays d’Afrique centrale, ayant recours aux services de passeurs pour tenter de se rendre en Europe et enfermés dans des « centres de détention »

*LE TRAFIC DE MIGRANTS REPRESENTE
UNE ACTIVITE CRIMINELLE COURANTE
ET UNE MENACE POUR CEUX QUI
CHERCHENT A EMIGRER EN
RECOURANT AUX SERVICES DE
PASSEURS*

puis vendus sur des marchés d’esclaves clandestins en Libye a récemment attiré l’attention de la communauté internationale en 2017 et 2018. Selon Frontex, l’émergence de l’Afrique du nord en tant que point de rassemblement de migrants africains ne date pas d’aujourd’hui. Jusqu’en 2010, la prospérité relative du pays permettait d’offrir des emplois aux travailleurs migrants des pays d’Afrique subsaharienne, qui voyaient dans l’Afrique du nord soit leur destination finale soit un lieu de transit dans lequel ils pourraient gagner suffisamment d’argent pour payer des passeurs en vue de leur dernière étape vers l’Union européenne⁶⁵.

Si le nombre record de migrants tentant d’entrer en Europe par la Méditerranée orientale (le plus souvent via la Turquie) et la Méditerranée centrale (le plus souvent au départ de l’Afrique du nord) a largement baissé depuis 2016, celui des migrants empruntant la route de la Méditerranée occidentale a nettement augmenté.

Parmi les franchissements de frontières illégaux détectés et enregistrés par Frontex le long de la route de la Méditerranée occidentale entre janvier 2017 et mars 2018, 1 713 (environ 6 %) des 27 943 migrants illégaux étaient des ressortissants de pays de la région de l’Afrique centrale.

Toutefois, la comparaison de ces chiffres avec le nombre d’entrées illégales enregistrées par Frontex le long de la route de la Méditerranée centrale d’une part et de la Méditerranée orientale d’autre part révèle que la première constitue incontestablement l’itinéraire privilégié par les migrants originaires de la région de l’Afrique centrale désireux de gagner l’Europe.

Entre janvier 2017 et mars 2018, 3 696 (environ 3 %) des 128 237 migrants ayant emprunté la route de la Méditerranée centrale provenaient de pays de la région de l’Afrique centrale.

Région	Taux de signalement en 2016	Taux de signalement en 2014
Afrique	57 %	50 %
Europe de l’Ouest	40 %	35 %
Amérique du Nord	37 %	41 %
Europe de l’Est	33 %	39 %
Asie/Pacifique	30 %	32 %
Amérique latine	28 %	35 %
Moyen-Orient	25 %	21 %
Moyenne mondiale	36 %	37 %

Figure 2: LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE - UN PROBLÈME MONDIAL DONT LA GRAVITÉ VARIE SELON LES RÉGIONS (SOURCE : PRICEWATERHOUSE COOPERS).

Sur la même période, 2 201 (environ 4 %) des 57 773 migrants ayant emprunté la route de la Méditerranée orientale provenaient de pays de la région de l’Afrique centrale.

La plupart des personnes quittant un pays de la région de l’Afrique centrale, quelle que soit la route qu’elles empruntent, auront presque certainement besoin des services d’un ou plusieurs passeurs pour faciliter leur voyage sur un terrain difficile et mener les négociations avec les groupes militants ou islamistes pouvant contrôler certains territoires. Selon des recherches et des entretiens réalisés par l’ISS (*Institute for Security Studies*) en 2016 et portant spécifiquement sur le couloir de migration entre l’Afrique de l’ouest et l’Afrique du nord, les passeurs de migrants opèrent aussi bien dans le cadre de réseaux très organisés que de vagues alliances. La plupart de ceux rencontrés pratiquaient auparavant le transport de produits illicites ou de contrebande – cigarettes, stupéfiants, armes de petit calibre, etc. – à travers le Sahara et le Sahel, et ont seulement commencé à s’intéresser au passage de migrants lorsque la demande de services de ce type a brutalement augmenté vers 2012⁶⁶.

Les flux de migrants étant restés plus ou moins constants au fil des années, l’organisation de passages clandestins est apparemment devenue une activité en plein essor qui s’est structurée et qui constitue le moyen de subsistance de nombreux ménages le long des routes empruntées.

Criminalité financière

La criminalité financière revêt un caractère complexe et multinational, de sorte qu'elle est fréquemment indétectable et par conséquent difficile à mesurer. Bien que souvent sous-évaluée, car difficile à détecter, elle fait peser une menace méritant d'être prise en considération en raison de ses répercussions potentielles non seulement sur les entreprises, mais également sur les gouvernements, les institutions nationales et, en définitive, les citoyens qui en dépendent.

Pour procéder à une analyse des tendances mondiales et régionales en matière de criminalité financière, il est souvent indispensable d'extraire les données pertinentes des études et enquêtes menées par des instituts internationaux, des banques et des sociétés ayant un intérêt manifeste à comprendre, détecter et réduire les nombreux risques pesant sur les entreprises et les investisseurs.

Selon une enquête réalisée en 2016, par l'une de ces sociétés internationales, alors que certaines régions signalent des taux de criminalité économique plus faibles, les taux au niveau mondial semblent rester stables (avec 36 % en 2016 contre 37 en 2014). Pourtant, c'est exactement le contraire qui s'est produit en Afrique. Selon les conclusions de l'enquête, en 2016, le taux de signalement de délits économiques par des entreprises africaines a augmenté de 7 % par rapport à 2014 (voir la figure 2).

Les principales conclusions générales du rapport de PwC, bien que n'étant pas propres à l'Afrique centrale ni même au continent africain, méritent néanmoins d'être mentionnées étant donné le pourcentage apparemment élevé d'entreprises touchées par la criminalité financière en Afrique par rapport à la moyenne mondiale. Selon l'enquête, si les infractions financières traditionnelles et facilement détectables

– dont le détournement d'actifs, la corruption passive et active, les fraudes entachant la passation des marchés et la fraude comptable – continuent de dominer au niveau mondial, la plus forte augmentation d'infractions signalées concerne les cyberinfractions commises contre des entreprises⁶⁷.

Une autre enquête mondiale a été consacrée en 2018 au coût de la criminalité financière⁶⁸ par Thomson Reuters qui a interrogé 2 373 hauts dirigeants d'entreprises et d'organisations internationales dans le monde entier. Elle a permis de conclure que les entreprises africaines sont touchées par des actes relevant de la fraude, du vol, du blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité financière à un taux supérieur à la moyenne mondiale. Selon les résultats de l'enquête de Thomson Reuters, 53 % des intéressés travaillant en Afrique – contre 47 % du total des personnes ayant répondu – reconnaissent que leur entreprise ou organisation a été victime d'au moins un acte relevant de la criminalité financière au cours des 12 derniers mois, la cybercriminalité et la fraude étant citées comme les infractions financières les plus courantes⁶⁹. En termes d'impact, le total cumulé des pertes de ces entreprises atteindrait 1 450 milliards d'USD, soit environ 3,5 % de leur chiffre d'affaires⁷⁰.

Rares sont les informations portant spécifiquement sur la fréquence et/ou la gravité des actes relevant de la criminalité financière commis dans des pays d'Afrique centrale. Pourtant, selon les données que contiennent ces études d'une portée plus large, il est parfaitement plausible que l'Afrique centrale, comme les autres régions d'Afrique, pâtisse de cette forme de criminalité, notamment la fraude, le blanchiment d'argent et un large éventail d'infractions financières facilitées par Internet.

L'analyse laisse supposer que dans la région de l'Afrique centrale, le Cameroun semble être de

loin le pays le plus touché par la criminalité financière, et plus particulièrement par le détournement de fonds et la fraude. Le Gabon et la République démocratique du Congo apparaissent également parmi les pays les plus touchés de la région par cette forme de criminalité. La République démocratique du Congo, le Cameroun et le Gabon (par ordre décroissant) possèdent les PIB les plus élevés⁷¹ d'Afrique centrale ce qui pourrait expliquer pourquoi ils sont ciblés par les auteurs des infractions concernées.

Vol organisé et vol avec violence

Le vol d'un large éventail de biens constitue un problème de criminalité constant dans la région. Des groupes criminels font régulièrement partie de réseaux transfrontaliers spécialisés dans le vol de certains objets en particulier à des fins de contrebande, de trafic et de revente. Ils pratiquent le vol avec violence, le détournement, la violation de domicile et le vol avec effraction en vue d'obtenir de l'argent liquide et autres articles de valeur.

Le vol organisé et le vol avec violence, ainsi que le vol, vol aggravé ou vol à main armée, constituent les infractions les plus courantes dans la région.

La section suivante examine les trois phénomènes spécifiques relevant de la criminalité transnationale que sont le vol et/ou le vol avec violence organisé et qui font peser une grave menace sur la sécurité de la région de l'Afrique centrale. Il s'agit du vol de véhicules, de la piraterie maritime et du vol de bétail.

Vol de véhicules

Le vol organisé de véhicules a des répercussions sur la sûreté et la sécurité à l'échelle du monde entier. Des réseaux organisés comptent sur les véhicules volés pour assurer la logistique de leurs opérations illégales ou d'autres activités criminelles comme le trafic de marchandises illicites ou le trafic de drogues et d'armes. L'on sait

également que les véhicules volés servent de principale monnaie d'échange dans les affaires de drogue, un système qui a l'avantage d'éviter les transactions pécuniaires plus facilement repérables. Les véhicules volés sont réellement devenus un élément à part entière de la criminalité organisée.

Les pays de la région de l'Afrique centrale sont vulnérables à ce type d'infractions, dans la mesure où les conflits et l'instabilité politique rendent souvent les zones rurales difficiles à gouverner. En outre, dans les endroits les plus reculés, les véhicules sont parfois même dépourvus de plaques d'immatriculation. Ces conditions rendent particulièrement difficile la localisation des véhicules volés par les services chargés de l'application de la loi et incitent les organisations criminelles à se livrer à cette activité illégale caractérisée par des gains potentiels élevés et de faibles risques.

En ce qui concerne le mode opératoire du vol de véhicules, les groupes criminels doivent constamment actualiser leurs procédés de manière à déjouer la détection par les services chargés de l'application de la loi et les progrès technologiques tels que la géolocalisation automatique. L'une des manières de déjouer cette technologie consiste à remorquer les véhicules volés dans des garages où ils sont démontés et vendus sous forme de pièces détachées. Avec cette méthode, il est quasiment impossible de retrouver un véhicule⁷². Les autres tactiques utilisées par les organisations criminelles pour rendre les véhicules volés difficiles à retrouver incluent le changement de plaque d'immatriculation, la peinture dans une autre couleur, la modification des numéros de moteur et de châssis et la production de faux documents pour le véhicule dans des garages cachés, toutes opérations réalisées avant la revente⁷³.

La plupart des véhicules volés sont des voitures de luxe, des tout-terrains ou des taxis⁷⁴. Les Toyota figurent en tête de liste dans la mesure où cette marque est très populaire en Afrique⁷⁵. Les taxis collectifs sont également

une cible de choix pour les groupes criminels organisés. Dans le cadre d'une opération de police menée dans la région de l'Afrique centrale, 32 taxis collectifs ont été découverts avec des numéros de châssis et de moteur modifiés. En général, les voitures âgées de 10 à 15 ans et encore en bon état courent le risque d'être volées, car ces modèles sont répandus sur le marché local et leurs pièces détachées très demandées⁷⁶.

En raison de l'insuffisance des infrastructures dans de nombreuses régions d'Afrique centrale, les véhicules volés se retrouvent souvent sur le marché local, même si bon nombre d'entre eux sont également revendus dans les pays voisins. Des sources publiques confirment cette tendance puisqu'au moins 600 voitures sont volées chaque année en Afrique de l'est et finissent pour la plupart en Afrique centrale⁷⁷. Pendant la seule année 2016, plus de 500 voitures et 400 motos

LA PIRATERIE MARITIME DANS LE GOLFE DE GUINÉE A UN IMPACT SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE QUELQUE 455 MILLIONS DE PERSONNES ET L'ACHEMINEMENT DE 5 MILLIONS DE BARILS DE PÉTROLE PAR JOUR

ont été volées en Afrique de l'est et vendues en Afrique centrale par des criminels transfrontaliers. La majorité des véhicules sont volés dans les parkings et les stations de lavage des villes importantes du pays, notamment avec la complicité de vigiles et d'employés de parkings. Les véhicules sont parfois aussi volés devant les supermarchés, les bars et les boîtes de nuit. Dans tous les cas, ils sont volés soit sous la menace d'une arme à feu, soit par surprise en menaçant le conducteur avec une arme ou en s'introduisant dans le véhicule par effraction⁷⁸.

Il a en outre été signalé que des véhicules volés retrouvés dans la région de l'Afrique centrale

proviennent également d'autres continents. En octobre 2015, une remorque de transport d'équipements lourds portant une plaque d'immatriculation d'un pays de l'Afrique de l'est a été interceptée au moment où elle se rendait de l'Afrique centrale en provenance de l'Afrique de l'est. Ce véhicule avait été volé en Asie⁷⁹.

Piraterie maritime

Depuis 2011, le golfe de Guinée constitue le principal foyer de piraterie maritime en Afrique.⁸⁰

Les actes de piraterie et de vol dans ces eaux représentent plus d'un quart de toutes les attaques signalées dans le monde.⁸¹

En 2016, le golfe a été le théâtre de plus de la moitié des enlèvements de gens de mer avec demande de rançon dans le monde (34 cas sur 62)⁸². Les pirates y sont attirés parce qu'il abrite certains des plus grands gisements offshore de pétrole de la planète.

Les actes de piraterie dans le golfe de Guinée sont de plus en plus souvent commis par des groupes organisés composés de professionnels parfaitement coordonnés attirés par cette activité à faible risque et très lucrative⁸³. Ces groupes détournent ou attaquent des navires ou des structures comme des pétroliers, des dépôts d'essence et de pétrole ou des plateformes de transport. Selon le Bureau maritime international, sur les 16 incidents recensés en 2017 au cours desquels un navire a essuyé des coups de feu, 7 se sont produits dans le golfe de Guinée⁸⁴.

La piraterie maritime peut également porter sur la traite d'êtres humains et le transport de substances illégales par des organisations criminelles⁸⁵. Les pirates emploient généralement la tactique de l'enlèvement contre rançon et utilisent des armes à feu et la violence pour prendre en otage les membres des équipages. Les attaques se produisent souvent la nuit au mouillage et au large de la

côte. Une autre pratique consiste à détourner un navire pour plusieurs jours, de manière à voler sa cargaison de pétrole et d'autres marchandises⁸⁶.

Des actes de piraterie ont été commis le long des côtes de la région de l'Afrique centrale. Le 9 février 2018, des voleurs armés de fusils d'assaut AK-47 ont détourné un bateau de pêche et enlevé trois membres d'équipage⁸⁷. En 2013, 12 à 15 pirates armés de fusils d'assaut AK-47 ont détourné un pétrolier maltais avec 24 membres d'équipage à son bord⁸⁸. Pendant la période 2013 - 2017, 35 actes ou tentatives d'acte de piraterie ont été signalés pour la région de l'Afrique centrale. Il convient de noter que 54 % des attaques perpétrées dans la région se sont produites entre janvier 2015 et décembre 2017 et que seulement 2 (soit 10 % des attaques et tentatives d'attaque répertoriées pour cette période) ont été signalées pour l'année 2017. Ces chiffres semblent indiquer une baisse considérable du nombre d'incidents de ce genre dans la région⁸⁹.

Les actes de piraterie maritime ont une incidence considérable sur l'Afrique centrale. Ils constituent une menace évidente pour la sécurité de la navigation, la sécurité physique des personnes travaillant en mer, la végétation et les animaux marins, l'économie régionale ainsi que le commerce international du pétrole et d'autres ressources naturelles. La piraterie dans le golfe de Guinée a un impact sur les échanges commerciaux de quelque 455 millions de personnes et l'acheminement de 5 millions de barils de pétrole par jour, soit environ 40 % des importations européennes et 29 % des importations américaines⁹⁰.

Bien que la piraterie maritime constitue une criminalité majeure dans la région, les pays d'Afrique centrale riverains du golfe de Guinée, manquent des dispositions juridiques, de capacités et d'une législation permettant de poursuivre efficacement les auteurs de ces actes criminels⁹¹.

Vol de bétail

Le vol de bétail constitue une menace criminelle croissante pour les pays de la région de l'Afrique centrale, et pourrait être lié à la criminalité organisée et au financement du terrorisme. Il recouvre les instructions données, l'organisation des opérations et le vol de têtes de bétail par un groupe d'individus à des fins commerciales. Cette activité criminelle revêt un aspect de plus en plus transnational dans la mesure où le bétail volé traverse souvent une ou plusieurs frontières⁹².

Étude de cas

En septembre 2014, Boko Haram s'est approprié 7 000 bovins au Tchad et les a transférés au Nigéria.

En janvier 2016, il a volé 4 244 bovins appartenant à des Arabes choas de Hilé Alifa, Fotokol et Makary dans le nord du Cameroun.

En avril 2016, il a volé 13 511 bovins dans la localité de Kolofota au Cameroun.

Selon le Groupe d'action financière (GAFI), la valeur des 24 755 têtes de bétail volées par Boko Haram dans le cadre de ces trois affaires atteindrait au moins 12 377 500 EUR.

Source : Groupe d'action financière, « Terrorist Financing in West and Central Africa », octobre 2016.

Le vol de bétail intervient dans certaines pratiques d'initiation et le paiement de la dot ; il peut également servir de moyen de vengeance dans le cadre de rivalités tribales⁹³. Ainsi, « des guerres du bétail » se sont régulièrement produites lors des violences sectaires ayant secoué la région en 2015 et qui ont porté un grave préjudice à l'économie de la région où l'élevage représente un moyen de subsistance important pour les populations⁹⁴.

Les sources publiques soulignent l'implication de Boko Haram dans les vols de bétail commis dans la région. Ce groupe terroriste aurait exporté des milliers de têtes depuis l'Afrique centrale jusqu'en Afrique de l'ouest, où les bêtes sont réintroduites sur le marché. Les combattants de Boko Haram ont recours à

différentes méthodes pour tirer profit de cette activité criminelle : création de leurs propres marchés, dispersion et vente du bétail en petits lots sur des marchés éloignés pour échapper à la détection par les services chargés de l'application de la loi, vente du bétail sur de petits marchés locaux au-dessous du prix du marché et dissimulation des bêtes volées en

Afrique de l'ouest en vue de leur revente ultérieure⁹⁵.

En août 2016, les autorités locales ont fermé un des principaux marchés au bétail de la région, après que Boko Haram a été soupçonné de l'utiliser pour vendre des bêtes volées⁹⁶. Selon certaines estimations, Boko Haram aurait volé plusieurs dizaines de milliers de têtes de bétail en Afrique centrale et de l'ouest⁹⁷.

Il est difficile de lutter contre le vol de bétail. Les bêtes sont vendues et transformées rapidement et les marques facilement modifiées, ce qui complique la détection de l'origine et du propriétaire par les services chargés de l'application de la loi.

Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes

Au-delà de l'évaluation de chaque marché criminel distinct détecté dans la région de l'Afrique centrale, cette section analyse les liens entre différentes activités relevant de la criminalité organisée et recense plusieurs « facilitateurs de la criminalité » tels que le recours à des cyberoutils et à des armes à feu pour commettre diverses infractions. La cybercriminalité élargit considérablement le champ d'action d'un groupe et renforce sa capacité à échapper à toute détection, et les armes à feu accroissent la violence exercée par les organisations pour poursuivre leurs objectifs sur l'ensemble des marchés criminels. Ces types d'infractions de facilitation varient parfois d'un pays à l'autre, mais il est essentiel d'en prendre toute la mesure car ils peuvent constituer des domaines d'action importants

pour les services chargés de l'application de la loi afin d'empêcher les éléments criminels de se développer ou de consolider leur position. Les infractions de facilitation présentées ci-dessous sont les suivantes : la cybercriminalité, la corruption et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (c'est-à-dire les armes à feu illicites).

Cybercriminalité

LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE EST PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE À LA CYBERCRIMINALITÉ. SA POPULATION EST JEUNE, EN PLEINE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DE PLUS EN PLUS ÉQUIPÉE D'APPAREILS INTELLIGENTS ET DÉSIREUSE DE SE CONNECTER AU RESTE DU MONDE

La région de l'Afrique centrale est, tout comme l'ensemble du continent africain, particulièrement vulnérable à la cybercriminalité. Sa population est jeune, en pleine croissance démographique, de plus en plus équipée d'appareils intelligents et désireuse de se connecter au reste du monde. Bien que les économies du monde entier et des pays d'Afrique centrale en particulier soient déjà en train de passer à l'ère numérique, les gouvernements doivent encore concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de cybersécurité, notamment en coopérant avec le secteur privé et en renforçant les capacités des services chargés de l'application de la loi⁹⁸.

La région semble être une source majeure de maliciels, courriers électroniques non sollicités et autres sites d'hameçonnage. On signale également des cas de fraude à la carte de crédit, dont les auteurs opèrent depuis et hors de la région⁹⁹.

Les comptes bancaires de particuliers ou de sociétés sont également de plus en plus piratés par les réseaux de cybercriminalité dans la

région, ce qui a entraîné le détournement de plusieurs millions de dollars. En 2015, par exemple, des autorités d’Afrique centrale ont enquêté sur trois ressortissants d’Afrique de l’ouest soupçonnés d’avoir volé des informations dans des distributeurs automatiques de billets afin de pouvoir accéder au mot de passe de leurs victimes¹⁰⁰.

La fraude utilisant un boîtier SIM (*Sim box*) est également courante dans la région ; elle permet de passer des appels à l’étranger au tarif local et cause des pertes financières énormes aux entreprises ainsi qu’au Trésor public. En octobre 2015, quatre opérateurs téléphoniques d’Afrique centrale – MTN, Orange, Camtel et Nextel – ont subi des pertes importantes en raison de ce type de fraude. Les sociétés concernées n’en ont pas divulgué le montant exact, mais on estime qu’en 2015, cette activité illégale leur a coûté environ 18 milliards de FCFA (soit environ 31 millions d’USD).

Parmi les pratiques recensées dans la région, il convient de mentionner la modification d’interfaces de sites Web, le piratage de courriels en vue de tromper les utilisateurs, la création de faux profils sur les réseaux sociaux

*LES ARMES FINISSENT PAR SE
RETROUVER ENTRE LES MAINS DE
CRIMINELS, AINSI QUE DE GROUPES
ARMÉS ET DE GROUPES TERRORISTES,
CE QUI NE FAIT QUE PÉRENNISER
L’INSTABILITÉ DANS LA RÉGION*

et les attaques par « défacement » de sites Web. Plusieurs organismes officiels et institutions, ont également été victimes de ces infractions¹⁰¹.

La région de l’Afrique centrale connaît également des phénomènes tels que la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux et la diffusion de photographies personnelles¹⁰².

L’identification des réseaux de cybercriminalité est complexe en général et encore plus en Afrique centrale où la technologie et le savoir-faire nécessaires font défaut. En outre, il est probable que les incidents de cybercriminalité dans la région passent souvent inaperçus et ne sont pas signalés, ce qui rend difficile la quantification précise du phénomène¹⁰³.

Armes légères et de petit calibre

Les armes à feu ne sont pas une marchandise illicite en soi, mais le deviennent lorsqu’elles font l’objet d’un commerce ou d’un trafic au profit d’éléments criminels.

Le trafic d’armes, notamment légères, constitue un problème important en Afrique centrale et alimente la criminalité organisée dans toutes les régions. Du fait de l’accessibilité des armes, les bandes et organisations criminelles et les groupes terroristes sont équipés pour mener des campagnes de violence contre les populations locales et ainsi contrôler certains territoires.

En règle générale, les armes à feu permettent la commission de toutes sortes d’infractions : vol à main armée, enlèvement, détournement, criminalité liée au terrorisme, piraterie, génocide, crimes de guerre et crimes contre l’humanité.

L’Afrique centrale est à la fois le lieu de provenance, de transit et de destination du trafic d’armes illicite. Ce trafic est souvent lié à des pays où se déroulent des conflits armés internes ou qui ont connu des conflits, avec des importations d’armes fréquentes et souvent peu réglementées.

Les données indiquent que nombre des armes à feu illicites présentes dans la région sont liées aux divers conflits armés qui se sont succédé dans le temps. À mesure que ces conflits évoluent et que les personnes impliquées émigrent, les armes finissent par se retrouver entre les mains de criminels, ainsi que de groupes armés et de groupes terroristes, ce qui

ne fait que pérenniser l'instabilité dans la région¹⁰⁴. Ainsi, les violences exercées par Boko Haram en Afrique de l'ouest provoquent des troubles dans les pays voisins d'Afrique centrale. Des armes à feu alimentant le conflit en Afrique centrale ont été introduites clandestinement en Afrique de l'ouest. En janvier 2014, les services chargés de l'application de la loi de la région ont arrêté un individu qui tentait d'introduire clandestinement 655 armes dans la région de l'Afrique centrale¹⁰⁵.

Flux illicites de fonds et d'avoirs

Le blanchiment des produits illicites est un aspect fondamental de la criminalité organisée. Plusieurs méthodes notables ont été mises au jour dans la région de l'Afrique centrale. Citons notamment la création de « sociétés écran », le recours à des entreprises licites, les transactions illicites dans les industries aurifère et/ou du diamant, et l'importation et le commerce de véhicules d'occasion et/ou volés. Il est difficile de quantifier le volume du blanchiment dans la région même si certains indices laissent à penser qu'une part importante des capitaux blanchis finit en Europe ou en Afrique australe¹⁰⁶.

Selon des données provenant de sources publiques, il existe des liens en matière de blanchiment d'argent entre les pays d'Afrique centrale et européens. Les infractions le plus souvent liées au blanchiment d'argent entre l'Afrique centrale et l'Europe sont le trafic de cocaïne et la fraude.

Il semble également qu'on puisse établir des liens entre le terrorisme et le blanchiment d'argent dans la région. Selon des sources d'information publiques, le Hezbollah aurait mis en place un mécanisme international de blanchiment reposant sur la vente de voitures d'occasion dans la région. Les véhicules étaient achetés en Amérique du nord, puis expédiés et vendus en Afrique de l'ouest et en Afrique

centrale. Le produit de ces ventes était ensuite prétendument transféré au Moyen-Orient. Ce réseau criminel aurait eu recours aux services de la Lebanese Canadian Bank et de bureaux de change pour blanchir environ 446 millions d'USD¹⁰⁷.

Conclusion

La présente évaluation avait pour but de cerner et d'étudier les divers marchés illicites et réseaux de criminalité organisée opérant dans la région de l'Afrique centrale et au-delà. Elle s'est également penchée de plus près sur plusieurs infractions de facilitation et activités criminelles convergentes touchant la région, notamment les cybercapacités et le trafic d'armes illicites. Enfin, elle a abordé la question des flux illicites de fonds et d'avoirs en s'intéressant aux principales activités de blanchiment d'argent ayant cours dans toute la région.

Qu'il s'agisse de se livrer au trafic de stupéfiants, de produits de la vie sauvage, de ressources naturelles ou de biens volés, ou bien de s'en prendre à des populations vulnérables à des fins d'exploitation, les réseaux criminels opérant dans la région de l'Afrique centrale continueront à prospérer et à évoluer en fonction du contexte politique, socioéconomique et sécuritaire unique dans lequel ils opèrent. Ils s'efforceront sans relâche de s'adapter et d'élargir leurs activités illicites de manière opportuniste afin d'accroître leurs profits. De ce point de vue, le lien étroit entre criminalité organisée, terrorisme et conflits armés revêt un caractère crucial, et continuera probablement à déstabiliser la région à court terme.

Pour résumer, il ressort de la présente évaluation que la plupart des groupes et réseaux de criminalité organisée opérant en Afrique centrale ont l'intention et la capacité de continuer à exploiter la région en vue de réaliser des profits illicites et, à des degrés divers, de développer leurs activités illégales

dans la quasi-totalité des pays de la région. Si rien n'est fait pour l'arrêter par les services chargés de l'application de la loi, la criminalité organisée risque d'éroder l'État de droit en portant atteinte à l'efficacité, voire à la légitimité, des institutions étatiques dans la région. L'impact potentiel d'une telle évolution sur le développement et le progrès économique des pays d'Afrique centrale serait dévastateur.

-
- ¹ 'Future of Transnational Criminal Organizations', *Stratfor*, 14 décembre 2017, <https://worldview.stratfor.com/horizons/fellows/phil-williams/14122017-future-transnational-criminal-organizations> (consulté le 6 juin 2018).
 - ² 'Central African Republic (I and II)', *Coalition for the International Criminal Court*, <http://www.coalitionfortheicc.org/country/central-african-republic-i-and-ii> (consulté le 29/08/2018); International Criminal Court, 'Situation in the Democratic Republic of the Congo', <https://www.icc-cpi.int/drc> (consulté le 29/08/2018).
 - ³ Cour pénale internationale, 'Situations et affaires', <https://www.icc-cpi.int/?ln=fr> (consulté le 6 juin 2018).
 - ⁴ Agence France Presse, 'At Cameroon university, insights into a bloody insurgency', *News24*, 9 mai 2018, <https://www.news24.com/Africa/News/at-cameroon-university-insights-into-a-bloody-insurgency-20180509> (consulté le 7 juin 2018)
 - ⁵ W. Kigotho, 'Illicit Trafficking Decimates Pangolins in Central Africa', *Bloomberg Environment*, 28 février 2018, <https://bna.com/environment-and-energy/illicit-trafficking-decimates-pangolins-in-central-africa> (consulté le 25 juin 2018)
 - ⁶ 'Des groupes armés menacent certains mammifères emblématiques de l'Afrique centrale', *ONU Environnement*, 19 janvier 2018, <https://www.unenvironment.org/fr/news-and-stories/recit-des-groupes-armes-menacent-certains-mammiferes-emblematisques-de-lafrique> (consulté le 24 juin 2018)
 - ⁷ 'An Assessment of Poaching and Wildlife Trafficking in the Garamba-Bili-Chinko Transboundary Landscape', *TRAFFIC*, décembre 2017, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwiMzLgC5q3cAhUrCsAKHT-SDvMQFggpMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.traffic.org%2Fgeneral-reports%2FGaramba-Bili-Chinko.pdf&usq=AOvVaw1nKNtL8YYczenF-Jc4dglB> (consulté le 24 juin 2018).
 - ⁸ *Ibidem*.
 - ⁹ 'Stolen Apes', *UNEP*, mars 2013, <https://europa.eu/capacity4dev/unep/document/stolen-apes-illicit-trade-chimpanzees-gorillas-bonobos-and-orangutans> (consulté le 26 juin 2018).
 - ¹⁰ *Ibidem*.
 - ¹¹ W. Kigotho, 'Illicit Trafficking Decimates Pangolins in Central Africa', *Bloomberg Environment*, 28 février 2018, <https://bna.com/environment-and-energy/illicit-trafficking-decimates-pangolins-in-central-africa> (consulté le 25 juin 2018).
 - ¹² 'Pangolin hunting skyrockets in Central Africa, driven by international trade', *Mongabay*, 24 juillet 2017, <https://news.mongabay.com/2017/07/pangolin-hunting-skyrockets-in-central-africa-driven-by-international-trade/> (consulté le 24 juin 2018).
 - ¹³ *Ibidem*.
 - ¹⁴ 'Atteintes à la vie sauvage : une opération transcontinentale aboutit à des saisies et des arrestations dans le monde entier', *INTERPOL*, 20 juin 2018.
 - ¹⁵ W. Kigotho, 'Illicit Trafficking Decimates Pangolins in Central Africa', *Bloomberg Environment*, 28 février 2018, <https://bna.com/environment-and-energy/illicit-trafficking-decimates-pangolins-in-central-africa> (consulté le 25 juin 2018).
 - ¹⁶ Des groupes armés menacent certains mammifères emblématiques de l'Afrique centrale', *ONU Environnement*, 19 janvier 2018 <https://www.google.com/search?q=Armed+Groups+Threaten+Central+Africa%E2%80%99s+Iconic+Mammals&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab> (consulté le 24 juin 2018).
 - ¹⁷ 'Ivory Markets in Central Africa', *TRAFFIC*, septembre 2017, <http://www.traffic.org/publications/ivory-markets-in-central-africa.html> (consulté le 24 juin 2018).
 - ¹⁸ G. Dvorsky, 'Africa's Elusive Forest Elephants Are Being Poached at a Staggering Rate', *Gizmodo*, 21 février 2017, <https://gizmodo.com/africas-elusive-forest-elephants-are-being-poached-at-a-1792580605> (consulté le 23 juin 2018).
 - ¹⁹ 'Ivory Markets in Central Africa', *TRAFFIC*, septembre 2017, <http://www.traffic.org/publications/ivory-markets-in-central-africa.html> (consulté le 24 juin 2018).
 - ²⁰ *Ibidem*.
 - ²¹ 'Gabon', *Illegal Logging Portal*, <https://www.illegal-logging.info/regions/gabon> (consulté le 13 juin 2018).
 - ²² 'Fighting Illegal Logging in Central Africa', *World Resources Institute*, <https://www.wri.org/our-work/top-outcome/fighting-illegal-logging-central-africa> (consulté le 13 juin 2018).
 - ²³ N. Egalame, E. Nforngwa, 'Illegal Logging Drives Deforestation in Cameroon', *InfoCongo*, 14 septembre 2017, <http://infocongo.org/3013-2/> (consulté le 12 juin 2018).
 - ²⁴ 'Illegal Logging in the Congo Basin', *Yale School of Forestry and Environmental Studies*, 2011, <https://globalforestatlas.yale.edu/congo/forests-and-logging/illegal-logging/ituri-case-study> (consulté le 13 juin 2018).
 - ²⁵ 'Bois de sang', *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/reports/boisdesang/> (consulté le 13 juin 2018).

-
- ²⁶ ‘Cameroun publie des données sur les cas d’exploitation illégale et les amendes’, *Combatting Illegal logging through Law Enforcement, Governance and Trade*, 8 août 2016, <http://www.flegt.org/news/content/viewitem/cameroon-publishes-data-on-illegal-logging-cases-and-fines/08-08-2016/22> (consulté le 14 juin 2018).
- ²⁷ ‘Exporting Impunity’, *Global Witness*, juin 2015, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjXrdnB8LTcaHvC0MAKHU84CIMQFjACegQIABAC&url=https%3A%2F%2Fwww.globalwitness.org%2Fdocuments%2F18008%2FExporting_impunity_Eng.pdf&usq=AOvVaw3GYkxcG6HAm4eWioFLUIhD (consulté le 15 juin 2018).
- ²⁸ N. Egalame., E. Nforngwa, ‘Illegal Logging Drives Deforestation in Cameroon’, *InfoCongo*, 14 septembre 2017, <http://infocongo.org/3013-2/> (consulté le 12 juin 2018).
- ²⁹ ‘The Gabonese Timber Sector & Risks for EU Operators’, *Environmental Investigation Agency*, 16 juin 2017, <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetailDoc&id=33252&no=8>, (consulté le 15 juin 2018).
- ³⁰ Hezbollah, ID T61, répertorié dans ICIS depuis le 15 mai 1998, date de la reconnaissance comme organisation terroriste par INTERPOL.
- ³¹ Base de données ‘World-Check’ de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l’Afrique centrale (consulté le 12 juin 2018).
- ³² ‘Bois de sang’, *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/> (consulté le 13 juin 2018).
- ³³ Base de données ‘World-Check’ de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l’Afrique centrale.
- ³⁴ C. Arsenault, ‘Why Africa needs to halt the illegal timber trade’, *World Economic Forum*, 16 septembre 2015, <https://www.weforum.org/agenda/2015/09/why-africa-needs-to-halt-the-illegal-timber-trade/> (consulté le 12 juin 2018).
- ³⁵ ‘Bois de sang’, *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/> (consulté le 13 juin 2018).
- ³⁶ N. Egalame, E. Nforngwa, ‘Illegal Logging Drives Deforestation in Cameroon’, *InfoCongo*, 14 septembre 2017, <http://infocongo.org/3013-2/> (consulté le 12 juin 2018).
- ³⁷ *Ibidem*.
- ³⁸ ‘À Game of Stones’, *Global Witness*, juin 2017, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/central-african-republic-car/game-of-stones/> (consulté le 2 juin 2018).
- ³⁹ N. Wojcik, ‘Conflict diamonds may not be on the radar, but they’re still a worry for some’, *CNBC*, 16 novembre 2016, <https://www.cnbc.com/2016/11/04/conflict-diamonds-may-not-be-on-the-radar-but-theyre-still-a-worry-for-some.html> (consulté le 2 juin 2018).
- ⁴⁰ G. Lwanda, ‘Central African Republic: Boosting the potential of artisanal diamond mining’, *PNUD*, 18 juillet 2016, <http://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/blog/2016/7/Central-African-Republic-Boosting-the-potential-of-artisanal-diamond-mining.html> (consulté le 3 juin 2018).
- ⁴¹ *Ibidem*.
- ⁴² Recherche dans la base de données ‘World-Check’ de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l’Afrique centrale (consulté le 6 juillet 2018).
- ⁴³ T. Wilson, ‘Congo’s Illegal Gold Trade Seen Benefiting Foreign Companies’, *Bloomberg*, 7 juillet 2016, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-07-05/congo-illegal-gold-trade-benefits-foreign-companies-group-says> (consulté le 2 juin 2018).
- ⁴⁴ *Ibidem*.
- ⁴⁵ K. Senelwa. ‘Illegal minerals from DR Congo fund terrorist groups’, *The East African*, 26 mars 2016, <http://www.theeastafrican.co.ke/business/illegal-minerals-from-DR-Congo-fund-terrorist-groups/2560-3134040-rpdwnpz/index.html> (consulté le 5 juin 2018).
- ⁴⁶ ‘La rivière d’or’, *Global Witness*, 2016, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/river-of-gold-drc/> (consulté le 4 juin 2018).
- ⁴⁷ K. van Dijken., L. Dupuy, ‘The day we witnessed wildlife rangers being gunned down in Congo’, *The Guardian*, 4 octobre 2017, <https://www.theguardian.com/environment/2017/oct/04/the-day-we-witnessed-wildlife-rangers-being-gunned-down-in-congo> (consulté le 6 juin 2018).
- ⁴⁸ ‘La rivière d’or’, *Global Witness*, 2016, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/river-of-gold-drc/> (consulté le 4 juin 2018).
- ⁴⁹ ‘Conflict Gold to Criminal Gold’, *Southern Africa Resource Watch*, novembre 2012, https://www.researchgate.net/publication/290604316_CONFLICT_GOLD_TO_CRIMINAL_GOLD_-_The_new_face_of_artisanal_gold_mining_in_Congo, (consulté le 6 juin 2018).
- ⁵⁰ ‘2015 International Narcotics Control Strategy Report’, *Département d’État des États-Unis*, <https://www.state.gov/j/in/rls/nrcrpt/2015/supplemental/239163.htm>, (consulté le 1^{er} juin 2018)
- ⁵¹ M. Shaw., et al, ‘Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organized Crime in West and Central Africa’, *African Union*, janvier 2014, https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized_crime_in_west_and_central_africa_-_july_2014_-_abridged_summary_english.pdf, (consulté le 1^{er} juin 2018).

-
- ⁵² ‘Système mondial de surveillance et de suivi de l’OMS pour les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés (GSMS)’, *Organisation mondiale de la santé*, Rapport de 2017.
- ⁵³ ‘Cameroon: Four tons of counterfeit medicines seized in capital city’, *Business in Cameroon*, 10 décembre 2016, <https://www.businessincameroon.com/public-management/1012-6755-cameroon-four-tons-of-counterfeit-medicines-seized-in-capital-city> (consulté le 2 juin 2018).
- ⁵⁴ ‘2015 International Narcotics Control Strategy Report’, *Département d’État des États-Unis*, <https://www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2015/supplemental/239163.htm> (consulté le 1er juin 2018)
- ⁵⁵ ‘Democratic Republic of the Congo – Trafficking Profile’, *Trafficking in Persons Report, Département d’État des États-Unis*, 27 juin 2017, <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271168.htm> (consulté le 2 juin 2018).
- ⁵⁶ ‘Cameroon – Trafficking Profile’, *2017 Trafficking in Persons Report, Département d’État des États-Unis*, 27 juin 2017, <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271160.htm> (consulté le 4 juin 2018).
- ⁵⁷ Recherche dans la base de données ‘World-Check’ de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l’Afrique centrale.
- ⁵⁸ ‘L’OIM sensibilise la population de République centrafricaine à la traite des personnes’, *Organisation internationale pour les migrations*, 15 juillet 2016, <https://www.iom.int/fr/news/loim-sensibilise-la-population-de-republique-centrafricaine-la-traite-des-personnes> (consulté le 4 juin 2018).
- ⁵⁹ ‘Central African Republic – Trafficking Profile’, *2017 Trafficking in Persons Report, Département d’État des États-Unis*, 27 juin 2017, <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271162.htm> (consulté le 4 juin 2018.)
- ⁶⁰ Recherche dans la base de données ‘World-Check’ de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l’Afrique centrale.
- ⁶¹ ‘West and Central Africa’, *Organisation internationale pour les migrations*, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 3 juin 2018).
- ⁶² Aux fins de cette analyse, le terme « trafic de migrants » désigne la facilitation du passage volontaire et illégal de frontières internationales par une ou plusieurs personnes.
- ⁶³ ‘West and Central Africa’, *Organisation internationale pour les migrations*, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 3 juin 2018).
- ⁶⁴ N.B. Les estimations du centre Pew relatives au nombre d’immigrants dans le monde incluent les personnes en situation irrégulière ; ‘Origin and Destinations of the World’s Migrants 1990 to 2017’, *Pew Research Center*, 28 février 2018, <http://www.pewglobal.org/2018/02/28/global-migrant-stocks/?country=US&date=2017> (consulté le 7 juin 2018).
- ⁶⁵ *Profiting from misery – how smugglers bring people to Europe*, Frontex, <https://frontex.europa.eu/media-centre/focus/profitting-from-misery-how-smugglers-bring-people-to-europe-aUY2f> (consulté le 23 juillet 2018)
- ⁶⁶ ‘Research in Turkey, Niger, Libya and the Horn of Africa provides vital data on smugglers and their booming industry’, *ISS*, 7 décembre 2016, <https://issafrica.org/about-us/press-releases/understanding-human-smuggling-is-key-to-better-migration-policy> (consulté le 7 juin 2018).
- ⁶⁷ ‘Global Economic Crime Survey 2016 : Adjusting the Lens on Economic Crime Preparation Brings Opportunity Back into Focus’, *PricewaterhouseCoopers*, 2016, <https://www.pwc.com/gx/en/economic-crime-survey/pdf/GlobalEconomicCrimeSurvey2016.pdf> (consulté le 7 juin 2018).
- ⁶⁸ Définis ici comme la fraude, le blanchiment d’argent, le vol, la corruption active et passive, les actes relevant de la cybercriminalité et l’esclavage/traite d’êtres humains.
- ⁶⁹ Dans l’enquête Thomson Reuters, la cybercriminalité a également été identifiée (avec la fraude) comme le crime financier le plus fréquent. Toutefois, la cybercriminalité, selon la stratégie d’INTERPOL, n’est pas considérée comme un crime financier.
- ⁷⁰ ‘Revealing the true cost of financial crime: 2018 Survey Report’, *Thomson Reuters*, 2018, <https://www.cnbcfrance.com/news/financial/2018/05/28/the-true-cost-of-financial-crime-in-africa/> (consulté le 7 juin 2018).
- ⁷¹ Selon des données de la Banque mondiale accessibles au public, le PIB en 2016 de la République démocratique du Congo était d’environ 35 milliards d’USD, celui du Cameroun de 32,2 milliards et celui du Gabon de 14 milliards.
- ⁷² N. Forbinake, ‘Cameroon: Keep Watch over your Car’, *All Africa*, 25 May 2016, <https://allafrica.com/stories/201605251291.html> (consulté le 25 mai 2018).
- ⁷³ H.Ndukong, ‘Cameroon - Sécurité. Yaounde: Gendarmerie Recovers 12 Stolen Vehicles’, *Cameroon 24*, 18 décembre 2015, http://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Yaounde_3AGendarmerie_Recovers_12_Stolen_Vehicles-1-1-26973.html?pr=51773&lang=fr (consulté le 25 mai 2018) ; A. Bagala, ‘Why many stolen vehicles are not recovered’, *Daily Monitor*, 20 août 2015, <http://www.monitor.co.ug/Business/Auto/Why-many-stolen-vehicles-are-not-recovered/688614-2839016-12n51og/index.html> (consulté le 25 mai 2018).
- ⁷⁴ ‘Stolen Motor Vehicle Unit Zimbabwe questionnaire’, *INTERPOL*, avril 2017.
- ⁷⁵ ‘13 Stolen Vehicles Recovered, 11 Suspects Arrested’, *Daily News Cameroon*, 14 février 2017, <https://www.dailynewscameroon.com/yde13-stolen-vehicles-recovered11-suspects-arrested-2/> (consulté le 24 mai 2018) ; H.Ndukong, ‘Cameroon - Sécurité. Yaounde: Gendarmerie Recovers 12 Stolen Vehicles’, *Cameroon 24*, 18 décembre 2015, http://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Yaounde_3AGendarmerie_Recovers_12_Stolen_Vehicles-1-1-26973.html?pr=51773&lang=fr (consulté le 25 mai 2018).

-
- ⁷⁶ A. Bagala, 'Why many stolen vehicles are not recovered', *Daily Monitor*, 20 août 2016, <http://www.monitor.co.ug/Business/Auto/Why-many-stolen-vehicles-are-not-recovered/688614-2839016-12n51og/index.html> (consulté le 24 mai 2018).
- ⁷⁷ Bagala, A, 'Interpol recover seven stolen motor vehicles', *Daily Monitor*, 6 août 2017, <http://www.monitor.co.ug/News/National/Interpol-recover-seven-stolen-motor-vehicles/688334-4047128-23ipjr/index.html> (consulté le 24 mai 2018).
- ⁷⁸ J. Kato, 'Stolen cars, Motorcycles from Uganda Sold in DRC', *Daily Monitor*, 13 mars 2017, <http://www.monitor.co.ug/News/National/Stolen-cars--motorcycles--from-Uganda-sold-in-DRC/688334-3847860-ppu6v7z/index.html> (consulté le 5 mai 2018).
- ⁷⁹ Rwandan National Police, 'RNP hands over stolen vehicles to Uganda', 24 décembre 2015, http://www.police.gov.rw/news-detail/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=5883&cHash=e1af4103d5f5e174feb48b6dec06ceb7 (consulté le 26 mai 2018).
- ⁸⁰ B. Blede, 'Des stratégies de lutte contre la piraterie existent, mais les pays doivent éviter les pièges qui gênent leur mise en œuvre', *ISS*, 28 février 2017, <https://issafrica.org/fr/iss-today/quelle-solution-a-la-recrudescence-de-la-piraterie-dans-le-golfe-de-guinee> (consulté le 26 mai 2018).
- ⁸¹ T. Vircoulon, V. Tournier, 'Gulf of Guinea : A Regional Solution to Piracy?' *International Crisis Group*, 4 septembre 2014, <http://blog.crisisgroup.org/africa/nigeria/2014/09/04/gulf-of-guinea-a-regional-solution-to-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).
- ⁸² B. Blede, 'Des stratégies de lutte contre la piraterie existent, mais les pays doivent éviter les pièges qui gênent leur mise en œuvre', *ISS*, 28 février 2017, <https://issafrica.org/fr/iss-today/quelle-solution-a-la-recrudescence-de-la-piraterie-dans-le-golfe-de-guinee> (consulté le 26 mai 2018).
- ⁸³ 'Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organised Crime in West and Central Africa', *Union africaine*, janvier 2014, https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized_crime_in_west_and_central_africa_-_july_2014_-_abridged_summary_english.pdf (consulté le 27 mai 2018).
- ⁸⁴ 'Off West Africa, navies team up in fight against piracy', *Times Live*, 7 mars 2018, <https://www.timeslive.co.za/news/africa/2018-03-07-off-west-africa-navies-team-up-in-fight-against-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).
- ⁸⁵ 'Maritime Crime and Piracy', *ONUDC*, https://www.unodc.org/unodc/en/piracy/index_new.html (consulté le 28 mai 2018).
- ⁸⁶ 'IMB Piracy and Armed Robbery Against Ships' 2017 Annual Report, *International Maritime Bureau*, <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf> (consulté le 28 mai 2018).
- ⁸⁷ 'Pirates board vessel, kidnap three crew off Cameroon', *Safety4Sea*, 13 février 2018, <https://safety4sea.com/pirates-board-vessel-kidnap-three-crew-off-cameroon/> (consulté le 17 juillet 2018).
- ⁸⁸ J. Saul, JR. Dababy, 'Pirates hijack tanker off Gabon as shipping risks spread', *Reuters*, 17 juillet 2013, <https://www.reuters.com/article/us-tanker-pirates-gabon/pirates-hijack-tanker-off-gabon-as-shipping-risks-spread-idUSBRE96GOP220130717?feedType=RSS> (consulté le 28 mai 2018).
- ⁸⁹ 'Maritime Crime and Piracy', *UNODC*, https://www.unodc.org/unodc/en/piracy/index_new.html (consulté le 28 mai 2018).
- ⁹⁰ T. Vircoulon, V. Tournier, 'Gulf of Guinea : A Regional Solution to Piracy?' *International Crisis Group*, 4 septembre 2014, <http://blog.crisisgroup.org/africa/nigeria/2014/09/04/gulf-of-guinea-a-regional-solution-to-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).
- ⁹¹ 'Maritime Crime and Piracy', *UNODC*, https://www.unodc.org/unodc/en/piracy/index_new.html (consulté le 28 mai 2018).
- ⁹² C. Aucoin, O. Mahmood, 'Cattle rustling on the rise across Africa', *ISS*, 23 novembre 2017, <https://enactafrica.org/enact-observer/cattle-rustling-on-the-rise-across-africa> (consulté le 4 juillet 2018).
- ⁹³ *Ibidem*.
- ⁹⁴ 'Cattle war' rages amid Central African Republic sectarian violence', *Agence France Presse*, 2 septembre 2015, <https://www.news24.com/Africa/News/Cattle-war-rages-amid-Central-African-Republic-sectarian-violence-20150902> (consulté le 6 juillet 2018).
- ⁹⁵ 'Terrorist Financing in West and Central Africa', *Groupe d'action financière*, octobre 2016, <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Terrorist-Financing-West-Central-Africa.pdf> (consulté le 6 juillet 2018).
- ⁹⁶ *Ibidem*.
- ⁹⁷ P. Obaji, 'How Boko Haram makes its cash from stolen cattle', *Ventures Africa*, 5 janvier 2017, <http://venturesafrica.com/boko-haram-makes-cash-from-stolen-cattle/> (consulté le 6 juillet 2018).
- ⁹⁸ 'Cyber Crime & Cyber Security: Trends in Africa', *Symantec*, novembre 2016, https://www.thehaguesecuritydelta.com/media/com_hsd/report/135/document/Cyber-security-trends-report-Africa-en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).
- ⁹⁹ *Ibidem*.
- ¹⁰⁰ M. Kindzeka, 'Central African Governments Seek Ways to Fight Cybercrime', *Voanews*, 25 février 2015, <https://www.voanews.com/a/central-african-government-seek-ways-to-fight-cybercrime/2657988.html> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

-
- ¹⁰¹ N. Chimtom, 'Cameroon's dilemma in fighting cybercrime', *African Independent*, 6 avril 2016, <https://www.africanindy.com/business/camerouns-dilemma-in-fighting-cybercrime-5073265> (consulté le 1^{er} juillet 2018).
- ¹⁰² 'Cyber Crime & Cyber Security: Trends in Africa', *Symantec*, novembre 2016, https://www.thehaguesecuritydelta.com/media/com_hsd/report/135/document/Cyber-security-trends-report-Africa-en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).
- ¹⁰³ *Ibidem*.
- ¹⁰⁴ 'Arms smuggling to Boko Haram threatens Cameroon', *IRIN News*, 21 février 2014, <http://www.irinnews.org/news/2014/02/21> (consulté le 10 juillet 2018).
- ¹⁰⁵ *Ibidem*.
- ¹⁰⁶ 'Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organised Crime in West and Central Africa', *African Union*, January 2014, https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized_crime_in_west_and_central_africa_-_july_2014_-_abridged_summary_english.pdf (consulté le 2 juillet 2018).
- ¹⁰⁷ Recherche dans la base de données 'World-Check' de Thomson Reuters, informations codées sur la criminalité organisée concernant l'Afrique centrale.

► **À PROPOS D'INTERPOL**

INTERPOL est l'organisation internationale de police la plus importante au monde. Notre rôle est d'assister les services chargés de l'application de la loi de nos 194 pays membres dans la lutte contre toute forme de criminalité transnationale. Nous nous employons à aider les polices du monde entier à relever les défis – de plus en plus nombreux – de la lutte contre la criminalité au 21^{ème} siècle en leur apportant un appui technique et opérationnel grâce à une infrastructure de pointe. Nos services comprennent des formations ciblées, un soutien spécialisé aux enquêtes, des bases de données spécialisées et un système de communication policière sécurisé.

► **NOTRE VISION : « RELIER LES POLICES POUR UN MONDE PLUS SÛR »**

Notre vision est celle d'un monde dans lequel chaque professionnel des services chargés de l'application de la loi pourra, par la voie d'INTERPOL, transmettre, échanger et consulter en toute sécurité des informations de police vitales, à tout moment et en tout lieu où il en aura besoin, afin d'assurer la sécurité des personnes sur toute la surface du globe. Nous apportons et travaillons à offrir continuellement des solutions innovantes et de pointe aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale en matière de police et de sécurité.



INTERPOL

Secrétariat général
200 quai Charles de Gaulle
69006
France
Tél, : +33 4 72 44 70 00
Fax : +33 4 72 4 71 63

Twitter : @INTERPOL_HQ
YouTube : INTERPOLHQ

www.interpol.int